

Université de Montréal

**La citoyenneté cosmopolite en pratique :
Analyse des limites et des possibilités**

par
Stéphane Gosselin

**Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc)
en sociologie**

Décembre, 2005



©Stéphane Gosselin, 2005

HM

15

U54

2006

✓ 09

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La citoyenneté cosmopolite en pratique :
Analyse des limites et des possibilités

présenté par :

Stéphane Gosselin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Christopher McAll
président-rapporteur

Pierre Hamel
directeur de recherche

Sirma Bilge
membre du jury

La lenteur n'est pas la marque d'un esprit dépourvu d'agilité ou d'un tempérament flegmatique. Elle peut signifier que chacune de nos actions importe, que nous ne devons pas l'entreprendre à la hâte avec le souci de nous en débarrasser.

Pierre Sansot

Résumé

Ce mémoire a pour but d'évaluer les tentatives récentes de redéfinition de la citoyenneté. L'objectif est de contribuer à la compréhension d'un nouveau type de citoyenneté mieux adapté aux nouvelles exigences de reconnaissance sociale et politique. Dans le contexte de la mondialisation, la citoyenneté traditionnelle, associée au développement de l'État-nation, apparaît de moins en moins adéquate. Les États font face à des transformations importantes tant sur le plan économique, social que culturel. Il en résulte des rapports plus difficiles avec leurs citoyens.

C'est ce qui a conduit certains chercheurs à proposer le modèle de la citoyenneté cosmopolite comme «alternative» possible à la citoyenneté nationale. La citoyenneté cosmopolite se présente en effet comme une option appropriée dans la mesure où elle offre aux individus une protection accrue tant sur le plan national qu'international. Elle leur permettrait également de participer démocratiquement, sur plusieurs plans, aux processus décisionnels susceptibles de les affecter.

Ce mémoire examine comment un groupe ou mouvement social issu de la société civile, en l'occurrence le Forum Social Mondial, peut contribuer, par son discours et ses pratiques, à renouveler les paramètres de la citoyenneté traditionnelle. Plus spécifiquement, il s'agit de dégager, via le discours et les pratiques du FSM, les limites et les possibilités de mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite.

Mots-clés : citoyenneté, cosmopolitisme, mondialisation, État-nation, Forum Social Mondial, mouvements sociaux, étude de cas

Abstract

The purpose of this dissertation is to evaluate the recent attempts of redefinition of the citizenship. The objective is to contribute to the comprehension of a new type of citizenship adapted to the new requirements of social and political recognition. In the context of globalization, the traditional citizenship, associated to the development of the Nation-state, appears less and less suitable. The States face significant transformations as well from economic, social as cultural point of view. It results from it the more difficult relationships with their citizens.

It is what led certain researchers to propose the model of the cosmopolitan citizenship like possible "alternative" to the national citizenship. The cosmopolitan citizenship arises indeed as a suitable option insofar as it offers to the individuals increased protection as well on the national level as international. It would also enable them to take part democratically, on several plans, with the decision-making processes suitable to affect them.

This dissertation examines how a group or social movement resulting from the civil society, in fact the World Social Forum, can contribute, by its speech and its practices, to renew the parameters of the traditional citizenship. More specifically, it is a question of releasing, via the speech and the practices of the FSM, the limits and the possibilities of implementation of a cosmopolitan citizenship.

Key words: citizenship, cosmopolitanism, globalization, nation-state, World Social Forum, social movements, case study

Table des matières

Citation.....	iii
Résumé.....	iv
Abstract.....	v
Table des matières.....	vi
Liste des sigles.....	viii
Remerciements.....	ix
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Éléments de problématique.....	6
1.1 La conception moderne de la citoyenneté.....	7
1.1.1 Citoyenneté et État-nation.....	9
1.1.2 La conception de la citoyenneté chez Marshall.....	14
1.1.3 Critiques de la conception marshallienne.....	15
1.2 Mondialisation, crise de l'État-nation et déclin de la citoyenneté.....	19
1.2.1 Quelques repères sur la mondialisation.....	20
1.2.2 Mondialisation et État-nation.....	23
Chapitre 2 : La citoyenneté cosmopolite : enjeux, définition et composante.....	30
2.1 Enjeux de la citoyenneté cosmopolite.....	32
2.2 Définition du cosmopolitisme.....	35
2.3 Quelques conception du cosmopolitisme.....	39
2.4 Les composantes de la citoyenneté cosmopolite : identité, droits, responsabilité(s) et démocratie.....	44
2.4.1 Identité et citoyenneté cosmopolite.....	44
2.4.2 Droits et citoyenneté cosmopolite.....	46
2.4.3 Responsabilités, obligation et citoyenneté cosmopolite.....	49
2.4.4 Démocratie et citoyenneté cosmopolite.....	51

Chapitre3 : Méthodologie de recherche.....	58
3.1 Objectifs de recherche.....	58
3.2 Principales étapes de la démarche de recherche.....	60
3.3 Justification de la méthode et du cas choisis.....	62
3.3.1 Justification de la méthode.....	62
3.3.2 Justification du cas choisi.....	65
3.4 Collecte de données.....	67
Chapitre 4 : Présentation et description de l'étude de cas.....	69
4.1 Mondialisation et action collective.....	71
4.2 Le Forum Social Mondial.....	74
4.2.1 Origine et caractéristiques du FSM.....	74
4.2.2 Les acteurs du FSM.....	76
4.2.3 Les revendications et les enjeux.....	77
4.2.4 Les ressources.....	81
4.2.5 Les pratiques.....	82
Chapitre 5 : Les enjeux d'une citoyenneté cosmopolite.....	84
5.1 Bref rappel des caractéristiques de la citoyenneté cosmopolite.....	85
5.2 L'exemple du Forum Social Mondial.....	88
Conclusion générale.....	103
Bibliographie.....	108
Annexe.....	I

Liste des sigles

ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens

BM : Banque Mondiale

FMI : Fond Monétaire Internationale

FSM : Forum Social Mondial

G8 : Groupe des 8 pays les plus industrialisés

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

AMI : Accord Multilatéral sur les Investissements

ONU : Organisation des Nations Unies

PAS : Programmes d'ajustement structurel

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de recherche, monsieur Pierre Hamel, pour sa disponibilité, pour la qualité de son encadrement, pour ses conseils judicieux, pour son professionnalisme et pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée sur le plan financier.

Je voudrais également remercier le département de sociologie pour le soutien financier qu'il m'a apporté ainsi que les professeurs du département que j'ai eu la chance de côtoyer et qui, par la qualité de leur enseignement, m'ont permis d'acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction de ce mémoire. Je remercie également le personnel du département, et plus particulièrement madame Janet Zaki, pour sa disponibilité et son dévouement. Merci également aux membres du GRIMS pour l'intérêt qu'ils ont manifesté envers mon projet et pour les commentaires pertinents qu'ils m'ont apportés.

Bien entendu, je tiens tout particulièrement à remercier ma copine, Anne-Marie, pour sa présence, pour son réconfort, pour ses encouragements et son soutien inestimable dans les moments difficiles, pour sa grande patience et pour sa compréhension. Je m'en voudrais de ne pas remercier ma mère qui est pour moi un modèle de courage et de persévérance et une source d'inspiration précieuse. Merci aussi aux autres membres de ma famille qui ont manifesté, de quelque façon que ce soit, un intérêt pour mes études et à ma belle-famille pour leurs encouragements.

Enfin, je remercie tous mes amis et collègues d'études, Hélène, Jonathan, Fred, Nicolas, Guy, Marc, Stéphane et tous ceux que j'oublie, pour les fous-rire, les échanges d'idées et tous les bons moments que nous avons partagés.

Introduction générale

Selon certains auteurs (Faulks, 2000; Haas, 2001; Kuisma, 2001; Stevenson, 2002b; Urry, 2000), nous assistons depuis plus d'une décennie à un regain d'intérêt pour l'étude de la citoyenneté. Au milieu de la décennie précédente, Kymlicka et Norman (1994) ont d'ailleurs effectué un survol de différents travaux qui ont abordé la question de la citoyenneté. L'attention portée à cette notion par les chercheurs n'a pas décliné depuis. Les articles et les ouvrages sur le sujet ainsi que les débats qu'ils ont suscités demeurent très en vogue aujourd'hui.

On attribue généralement aux divers processus de la mondialisation – économiques, politiques et culturels – les transformations qui ont cours dans les sociétés contemporaines. Celle-ci se serait traduite par le développement de mouvements transnationaux de toutes sortes qui ont contribué à modifier les divers rapports qu'entretenaient les individus entre eux et avec les États. Le contexte qui prévaut depuis la fin des années quatre-vingts, marqué par une circulation accrue des biens, des services et des individus, a ainsi grandement favorisé cette floraison d'études sur la citoyenneté.

La citoyenneté marque le rapport entre deux acteurs principaux : à savoir un État souverain, territorialement délimité, détenteur du pouvoir légitime et une nation, constituée d'individus partageant des caractéristiques culturelles relativement similaires et homogènes. C'est ce rapport qui est aujourd'hui remis en question par la mondialisation. La mondialisation économique a en effet provoqué divers impacts tant sur le plan politique, social que culturel (Held et coll., 1999). Sur le plan politique, par exemple, celle-ci a eu pour conséquence de remettre en question et de redéfinir le rôle traditionnel des États. Les frontières territoriales qui les délimitaient sont devenues plus poreuses et moins étanches aux mouvements de population de toutes sortes. Il nous apparaît que le rapport entre l'État et la nation est aujourd'hui rendu de plus en plus difficile et ce, notamment, à cause des transformations majeures qu'ont connues les sociétés démocratiques occidentales ces dernières années.

C'est dans cette optique que certains auteurs (Beck, 2002; Falk, 1994; Held, 1995, 2002, 2003; Linklater, 1998a, 1998b, 2002a; Stevenson, 2002a, 2002b, 2003; Urry, 1998, 2000) ont proposé une approche de la citoyenneté qui conviendrait mieux aux défis que pose le contexte actuel. La citoyenneté cosmopolite semble, pour ces derniers, remplie de promesses face à l'incapacité de la citoyenneté traditionnelle à jouer le rôle qui fût le sien pendant plus de deux cents ans. Dès lors, il nous paraît pertinent de se demander en quoi la citoyenneté cosmopolite, à la lumière de ceux qui ont

développé cette approche, permet d'apporter une réponse satisfaisante aux difficultés que rencontre la conception traditionnelle de la citoyenneté.

En fait, il nous importe, de façon plus précise, de savoir comment des acteurs issus de la société civile, et plus précisément des mouvements sociaux, incarnent ou s'approprient les pratiques afférentes à ce type de citoyenneté. L'action collective et les mouvements sociaux ont toujours contribué, à certains égards, à transformer ou, pour le moins, à redéfinir certaines facettes de notre société. Nous avons pour exemples les mouvements féministes et les mouvements gais luttant pour l'égalité civile ou juridique et pour la pleine reconnaissance des droits des femmes ou des gais.

Nous avons choisi le Forum Social Mondial (FSM) comme acteurs de la société civile susceptibles de représenter le mieux les discours et les pratiques de la citoyenneté cosmopolite. Notre objectif consiste, par le biais d'une étude de cas, à explorer les possibilités et les limites de la mise en oeuvre de la citoyenneté cosmopolite. Le discours et les pratiques du FSM reflètent-ils les différentes dimensions associées à la citoyenneté cosmopolite? Comment et dans quelle mesure cet acteur, vu sous l'angle d'un mouvement social, rend-t-il compte du discours et des pratiques de la citoyenneté cosmopolite?

Ce mémoire est divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre consiste, dans un premier temps, à retracer l'origine de la citoyenneté moderne et à présenter l'interprétation qu'en a donné T. H. Marshall à la fin des années quarante du siècle précédent. Nous attirerons par la suite l'attention du lecteur sur le contexte qui a favorisé la réapparition des études sur la citoyenneté dans les sciences sociales.

Dans le second chapitre, il s'agit d'abord de revenir sur le contexte ayant mené à l'essor d'un corpus théorique sur la citoyenneté cosmopolite. Nous définissons ensuite la citoyenneté cosmopolite et nous présentons et décrivons les différentes composantes de celle-ci.

Le choix d'une méthode s'avère un moment-clé dans tout processus de recherche. Nous avons choisi, afin de satisfaire et d'accomplir adéquatement notre objectif, la méthode de l'étude de cas. Le troisième chapitre présente et justifie notre choix méthodologique et décrit les différentes étapes ayant jalonné notre démarche de recherche.

Le quatrième chapitre situe et présente le cas choisi. Nous avons opté, pour atteindre et réaliser notre objectif, le cas du Forum Social Mondial. Le Forum Social Mondial présente, à notre avis, un cas des plus pertinents, d'abord parce qu'il s'avère l'un des principaux lieux où les conceptions traditionnelles de la citoyenneté sont remises en question d'une manière

concrète et, ensuite, parce qu'il constitue un événement majeur en terme d'expression de nouvelles formes de solidarité à l'échelle mondiale.

Dans le cinquième chapitre, enfin, nous procéderons à l'analyse proprement dite des enjeux de la citoyenneté cosmopolite. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure le cas choisi, le FSM, reflète les caractéristiques de la citoyenneté cosmopolite. Nous vérifierons ainsi quels sont les discours et les pratiques du FSM concernant la question de l'identité, des droits, des responsabilités et de la démocratie.

Chapitre 1 : Éléments de problématique

Dans le présent chapitre, nous exposerons le contexte et les éléments ayant contribué au déclin et à la remise en question de la citoyenneté nationale traditionnellement associée aux États occidentaux ayant adopté la démocratie libérale comme régime politique. Nous pourrions ainsi mieux saisir les tentatives récentes de redéfinition de la citoyenneté et les raisons qui ont motivé certains auteurs à proposer un nouveau type de citoyenneté.

Cette problématique sera divisée en deux parties. Dans un premier temps, nous nous attarderons à retracer l'origine de la citoyenneté moderne et les éléments que celle-ci contient. Il nous paraît important de revenir sur cette origine afin, tout d'abord, de mieux comprendre les difficultés actuelles de mise en oeuvre de la citoyenneté nationale et, ensuite, de mieux concevoir la nécessité d'élaborer une nouvelle approche de la citoyenneté. Nous exposerons également dans cette première partie la conception de la citoyenneté selon T.H. Marshall, qui en a donné une interprétation contre laquelle la citoyenneté cosmopolite vient s'opposer. Nous rappellerons, à cet effet, les principales critiques qui ont été apportées à la conception marshalienne de la citoyenneté.

Dans la seconde partie, nous décrirons le contexte actuel marqué par la mondialisation des processus économiques, politiques et culturels. Nous discuterons de la mondialisation eu égard au rôle de l'État-nation, dont l'importance pour l'institution et l'attribution de la citoyenneté s'est avérée jusqu'ici indispensable.

1.1 La conception moderne de la citoyenneté

La citoyenneté est généralement définie comme un statut légal et formel accordé aux individus, comportant un ensemble de droits, d'obligations et de devoirs (Delanty, 2000; Faulks, 2000; Haas, 2001; Heater, 1999; Schnapper et Bachelier, 2000; Roth, 1998). Comme le mentionne Kuisma (2001 : 5), il s'agit de droits accordés par l'État aux citoyens et de devoirs et d'obligations des citoyens envers l'État. Mais la citoyenneté définit aussi l'appartenance d'individus autonomes à un groupe ou plus exactement à une communauté politique (Delanty, 2000; Faulks, 2000; Haas, 2001). Elle est, à cet égard, constitutive de l'identité politique des individus. Cette appartenance à la communauté politique que confère la citoyenneté détermine, dans les États démocratiques, ceux qui sont autorisés, directement ou indirectement, à participer à l'exercice du pouvoir politique (Constant, 1998).

Il est courant, aujourd'hui, de situer la naissance de la citoyenneté moderne au 18^e siècle. Cela coïncide selon certains auteurs avec l'avènement de la Révolution française (Castles et Davidson, 2000; Faulks, 2000; Haas, 2000; Heater, 1999; Roth, 1998), voire, pour d'autres, avec la Révolution américaine (Bellamy, 2004; Schnapper et Bachelier, 2000). Ces événements furent en quelque sorte l'aboutissement de transformations économiques, sociales, culturelles et politiques, amorcées au 17^e siècle sous l'influence de penseurs libéraux (voir Delanty, 2000; Faulks, 2000), qui ont conduit à la naissance de l'individu moderne et à l'idée d'égalité entre ceux-ci (Constant, 1998). La Révolution française reflétait plus particulièrement la lutte contre l'absolutisme et pour l'égalité politique. Quoi qu'il en soit, ces événements ont marqué pour les individus une coupure plutôt radicale dans leurs relations et dans leurs rapports avec l'État. D'un côté, nous assistions à l'émergence d'États souverains et, de l'autre, à l'affranchissement graduel des individus de l'arbitraire d'un pouvoir autocratique et autoritaire (Falk, 2000) et à l'organisation d'un espace public où pouvaient s'affirmer les valeurs démocratiques et l'égalité des individus (Constant, 1998; Delanty, 2000; Haas, 2001). Il ne restait plus, dans les faits, qu'à susciter et favoriser l'adhésion des individus à ces principes, par le jeu d'un contrat passé avec l'État et dont la citoyenneté, d'une certaine façon, s'avérait l'expression. L'État, en quelque sorte, agira comme principal acteur dans l'incorporation des individus au territoire national et, par le fait même, à la constitution d'une nation.

1.1.1 Citoyenneté et État-nation

La citoyenneté manifeste dès ses débuts son affiliation étroite avec un État national naissant et émergent (Constant, 1998; Falk, 2000; Faulks, 2000; Haas, 2001; Roth, 1998; Sassen, 2003b). Ce dernier naît en Europe au 17^e siècle dans la foulée du Traité de Westphalie, qui a consacré le principe de la souveraineté des États délimités territorialement par des frontières (Held, 1995; Linklater, 1998a). Ce traité reconnaissait, dans les faits, le droit des États de définir qui pouvait ou ne pouvait être considéré citoyen (Heater, 1999). L'État souverain est devenu ainsi le principal dépositaire et le site privilégié de la citoyenneté. C'est d'ailleurs ce que mentionne Kuisma (2001 : 5) : « The role of the state is central here. The term citizenship refers directly to the nation-state. » Elle ajoutera plus loin sur la même lancée :

« As I argue above, citizenship is a mediator between state and society. Citizens are not members of a state, but members of a society whose relationship to the state has been defined through the concept of citizenship. »

Quant à Castles et Davidson (2000 : p.12), ils définissent à juste titre l'État-nation en insistant sur son pouvoir et sur les frontières qu'il contrôle :

« The nation-state is the combination of a political unit that controls a bounded territory (the state) with a national community (the nation or the people) that has the power to impose its political will within those boundaries. »

En fait, l'idée d'un État national s'est avérée essentielle pour la mise en place d'un régime de citoyenneté. C'est ce que mentionne clairement Heater (1999 : 95) lorsqu'il souligne la symbiose entre nationalité et citoyenneté : « For two hundred years citizenship and nationality have been political Siamese twins. » Le citoyen est, à cet effet, reconnu comme détenteur d'une partie de la souveraineté nationale (Constant, 1998). D'un point de vue politique, la citoyenneté désigne l'appartenance et l'adhésion à une communauté politique et la constitution d'un sujet politique (Haas, 2001). Dans plusieurs cas, d'ailleurs, cette appartenance doit être unique et indivisible (Constant, 1998). En principe, le citoyen n'a un devoir de loyauté qu'envers un seul État en échange de droits lui conférant des avantages sur le plan national.

Comme nous le mentionnions, la citoyenneté réfère à un ensemble de droits, d'obligations et de devoirs qui échoient aux individus et qui marquent leur appartenance à une communauté politique et à une nation délimitées par des frontières territoriales. L'État moderne, à cet égard, joue un rôle primordial dans l'intégration de ses habitants en leur accordant le statut de citoyenneté. Celui-ci est généralement attribué aux individus soit en fonction de leur naissance sur un territoire donné (*jus solis*) soit en fonction d'un lien de parenté avec un des membres de la communauté (*jus sanguinis*) (Heater, 1999). Les droits accordés en vertu des caractéristiques nationales, départagent dans les faits les individus considérés comme membres à part

entière de la communauté de ceux qui n'ont pas cette qualité. Pour le dire autrement, les droits alloués aux individus-citoyens traduisent la reconnaissance et la distinction entre ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à la communauté politique d'un État (Kuisma, 2000).

Il faut dire cependant quelques mots sur le concept de nation qui revêt une importance primordiale dans l'expression du sentiment d'appartenance des citoyens. Le concept de nation ne renferme pas en tant que tel l'idée d'unité culturelle et ethnique, même si dans les faits les individus d'une communauté politique et d'un État donné partagent, pour une grande majorité, une histoire, une langue, des valeurs et des coutumes communes (Schnapper, 1994). Bien au contraire, l'idée de nation s'est développée comme un projet politique visant à dépasser toute appartenance culturelle et ethnique. La nation est en fait « une forme particulière d'unité politique » (Schnapper, 1994 : 29).

Pour certains auteurs (Faulks, 2000; Castles et Davidson, 2000; Schnapper, 1994), cette conception reflète d'ailleurs le caractère ambigu de la citoyenneté moderne. Faulks (2000 : 29) dira en relation avec cette ambiguïté:

« On the one hand, liberalism, as the dominant ideology of citizenship, has stressed the essentially egalitarian and universal nature of the status. On the other hand, from the eighteenth century onwards, citizenship has been bound closely to the institution of the nation-state and therefore in practice has acted as a powerful instrument of social closure. »

Cela veut dire dans les faits au moins deux choses. D'abord, la citoyenneté, dans sa quête d'égalité et d'universalisme, a contribué à effacer les différences sociales et culturelles au profit d'une définition politique de la nation. Cette réalité est parfaitement décrite par Castles et Davidson (2000) et par Schnapper (1994). Cette dernière dira d'ailleurs :

« La nation se définit par son ambition de transcender par la citoyenneté des appartenances particulières, biologiques (telles du moins qu'elles sont perçues), historiques, économiques, sociales, religieuses ou culturelles, de définir le citoyen comme un individu abstrait, sans identification et sans qualification particulières, en deçà et au-delà de toutes ses déterminations concrètes. » (1994 : 49)

Ce qui nous amène à notre deuxième commentaire. Si la citoyenneté s'est avérée un processus puissant d'intégration et d'inclusion des membres d'une communauté, elle a également contribué à l'exclusion de groupes qui ne partageaient pas les mêmes caractéristiques culturelles et parfois religieuses de la majorité. Faulks (2000 : 29-30) attire notre attention à ce sujet sur le fait que tous ceux qui résident à l'intérieur des frontières nationales n'ont pas le même statut :

« This means that individuals within state boundaries, legal residents, guest workers or refugees, as well as foreigners outside state boundaries, can be perceived as 'outsiders' or second-class citizens by the dominant culture of the polity. »

Il est en effet courant dans plusieurs pays de voir des minorités exclues d'une pleine participation en tant que citoyens. Comme le diront Castles et Davidson (2000 : 11) à propos de l'exclusion dont sont victimes certains groupes, ceux-ci conservent des droits limités :

« They may have the right to vote, but social, economic and cultural exclusion denies them the chance of gaining political representation or having any real say in the decisions that affect their lives. »

Quoiqu'il en soit, la nation constituait et constitue encore dans une grande mesure la référence identitaire des citoyens. Elle l'est toutefois en tant qu'entité politique et ce au-delà des différences et des clivages culturels, sociaux et économiques. Bref, l'État-nation s'est voulu depuis plus de deux cents ans l'espace privilégié de l'expression de la citoyenneté. Cependant, les mutations économiques, politiques, sociales et culturelles que nous connaissons depuis la fin des années 1980 (voir Held *et al.*1999), ont contribué à l'ébranlement de l'État-nation et de la citoyenneté moderne.

1.1.2 La conception de la citoyenneté chez Marshall

À la fin des années quarante, T.H. Marshall (1949) proposait une conception de la citoyenneté qui a durablement marqué les esprits et suscité de nombreux débats parmi les chercheurs. Encore aujourd'hui, certains ouvrages (voir Bulmer et Rees, 1996) sont publiés pour souligner sa contribution à l'interprétation de la notion de citoyenneté. Cependant, son point de vue est de plus en plus critiqué et remis en question suite aux métamorphoses que connaissent les sociétés démocratiques occidentales.

Pour Marshall (voir Delanty, 2000 : chap.1), la citoyenneté consiste en un statut accordé à ceux qui sont membres à part entière d'une communauté. Selon lui, ce statut implique l'égalité pour tous ceux à qui il était accordé en regard des droits et des devoirs qui l'accompagnaient. Il devait selon lui permettre d'éviter l'exclusion sociale générée par les différences de classe. En quelque sorte, la citoyenneté pour Marshall avait pour fonction de compenser les inégalités engendrées par le capitalisme (Delanty, 2000; Heater, 1999; Turner, 2001).

En reprenant et en résumant le schéma élaboré par Marshall (cité dans Delanty, 2000; Haas, 2001; Heater, 1999; Rees, 1996; Turner, 2001), nous pouvons distinguer trois types de droits : les **droits civils** qui confèrent la liberté de parole, le droit à la propriété et le droit à la justice; les **droits politiques** qui renvoient au droit de participer à l'exercice du pouvoir

politique, c'est-à-dire le droit à des élections libres et le droit de vote; et les **droits sociaux** qui sont supposés garantir à tout individu un minimum de bien-être et de sécurité économique et sociale et censés réduire les inégalités de classe. En fait, Marshall décrivait ni plus ni moins l'évolution de la citoyenneté en Grande-Bretagne.

Le modèle élaboré par Marshall a fait l'objet de multiples critiques ces dernières années (Delanty, 2000; Haas, 2000; Heater, 1999; Turner, 2001; Urry, 2000). Il est vrai que le contexte actuel, que nous décrirons plus loin, n'est plus tout à fait celui qui avait servi de toile de fond à la conception marshalienne.

1.1.3 Critiques de la conception marshalienne

Les critiques formulées à l'endroit de la conception marshalienne sont nombreuses. Nous allons toutefois présenter celles qui nous paraissent les plus pertinentes eu égard à l'approche que nous voulons proposer. Celles-ci devraient en effet suffire pour comprendre qu'une multitude d'approches « alternatives » de la citoyenneté (voir Urry, 1998, 2000) a vu le jour ces dernières années, à commencer par la citoyenneté cosmopolite. Ces diverses approches ou conceptions sont aussi un reflet des limites de la citoyenneté traditionnelle telle qu'elle a été élaborée au 18^e siècle.

Une des principales critiques apportées à T.H. Marshall est d'avoir décrit un schéma trop réducteur qui ne tenait pas compte du développement et de la réalité des autres nations (Delanty, 2000; Haas, 2000; Heater, 1999; Turner, 2001). En effet, Marshall n'a pas tenu compte des différences qui existaient entre les diverses nations ayant instauré un régime de citoyenneté. Sa conception est trop étroitement liée à la trajectoire politico-sociale de la nation britannique et ne décrirait pas tout à fait la réalité des autres nations. (Heater, 1999). Certaines nations, comme l'Allemagne et l'URSS, entre autres, ont accordé des droits sociaux bien avant d'octroyer des droits civils et politiques (Heater, 1999). En parallèle à cette critique, Turner (2001) avance que Marshall semble considérer la citoyenneté comme un concept uniforme qui ne tient pas compte des différents régimes de citoyenneté. Il insiste à juste titre sur la vision réductrice de la citoyenneté chez Marshall (2001 : 191) : « It appears to be relatively obvious that citizenship has assumed very different forms in Europe in relation to different patterns of capitalist development. » À l'instar de Turner (2001) et de Urry (1998, 2000), nous pensons en effet que la citoyenneté aujourd'hui peut se décliner sous diverses formes.

Un autre reproche qui peut être formulé à l'endroit de Marshall est d'avoir ignoré ou sous-estimé les différences ethniques et culturelles au profit des différences de classe (Heater, 1999; Turner, 2001). Bien entendu, Marshall ne pouvait occulter ces différences de classe qui étaient bien réelles

dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale. Il est vrai que les inégalités de classe ont considérablement diminué dans les années suivant celle-ci sous l'effet de l'État-providence. Les pays européens ont connu pendant près de trente ans, entre 1945 et 1975, un cycle de croissance économique dont tous ont bénéficié. Cependant, le portrait est moins reluisant aujourd'hui alors que la plupart des pays voient de nouvelles inégalités – lorsque ce ne sont pas les anciennes inégalités qui réapparaissent – se creuser en leur sein (voir Giraud, 1996). Or, si les différences de classe se sont largement atténuées, dans les années suivant la Seconde Guerre mondiale, sous l'effet de la redistribution des richesses accomplie par les États-providence, les écarts entre les groupes ethniques demeurent, dans certains cas, encore importants.

Une autre critique de la vision marshalienne de la citoyenneté qui nous apparaît pertinente est que celle-ci, selon Delanty (2000 : chap.1), reste trop étroitement attachée à la nationalité. C'est ce qu'il mentionne en soulignant la nécessité de revoir les relations entre l'État et la nation : « [Marshall] did not question the tie of nation and state; the state as provider and guarantor of right and the nation as the focus of identity. » À notre époque, ce lien entre l'État et la nation ne peut plus être pris pour acquis.

Il est vrai que le contexte actuel, marqué par les flux globaux, les mouvements transnationaux et le développement des technologies de l'information, a favorisé l'expression d'identités multiples et globales (Conway, 2004; Urry, 1998; 2000). De plus, une part croissante d'individus et de groupes subissent les effets négatifs de la mondialisation qui les obligent à émigrer hors des frontières de leur État respectif. Il en résulte une recrudescence d'individus non-citoyens, immigrants ou acquérant une double citoyenneté que les théories de la citoyenneté ne peuvent ignorer (Delanty, 2000).

En outre, Turner (2001) a insisté sur la discrétion de Marshall concernant les responsabilités et les devoirs accompagnant le statut de citoyenneté. La théorie marshallienne n'aurait été qu'une théorie des droits. C'est ce qu'il mentionne à propos de la discrétion de Marshall au sujet des responsabilités et des devoirs : « As such the theory envisaged a passive citizenry in which the state protected the individual from the uncertainty of the market through a system of universal rights. » (2001 : 191)

Certains (Benhabib, 2002; Delanty, 2000; Urry, 2000) lui ont également reproché sa vision trop téléologique, pour reprendre le mot de Benhabib (p.455). C'est dire que pour Marshall, le stade ultime de la citoyenneté devait être atteint avec l'acquisition des droits sociaux qui consacraient la pleine appartenance des individus à la nation. Autrement dit,

Marshall n'envisageait pas l'émergence de droits économiques et industriels (Delanty, 2000), par exemple. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons ignorer que les mutations économiques, politiques et sociales, que nous avons décrites précédemment, ont donné lieu, d'un côté, à la revendication de nouveaux droits qui ont émergé tant sur la scène nationale qu'internationale et, de l'autre, à la conception de nouveaux types de citoyenneté (voir Urry, 1998; 2000).

1.2 Mondialisation, crise de l'État-nation et déclin de la citoyenneté

Le constat d'un déclin de la citoyenneté nationale fait l'objet, depuis quelques années, d'une attention particulière parmi plusieurs théoriciens des sciences sociales (Delanty, 2000; Falk, 2000; Turner, 2001). L'épuisement du modèle libéral traditionnel de la citoyenneté, qui a fait l'objet d'un exposé magistral de la part de T.H. Marshall, est généralement associé par divers chercheurs (Castles et Davidson, 2000; Croucher, 2004; Falk, 2000; Roth, 1998; Urry, 1998, 2000) au processus de mondialisation en cours. S'il est communément admis que celui-ci ne constitue pas un phénomène entièrement nouveau, il n'en demeure pas moins qu'il occasionne, dans ses tendances lourdes, des bouleversements majeurs au sein de nos sociétés (voir Bauman, 1998; Held *et al.*, 1999; Urry, 2000) tout en affectant d'une manière peut-être inédite les États dans certaines de leurs prérogatives (Sassen, 1999a; 1999b; 2003a).

1.2.1 *Quelques repères sur la mondialisation*

Ces dernières années, la mondialisation est devenue un objet d'étude incontournable dans le domaine des sciences sociales. Elle est considérée à la fois un problème et un enjeu à partir duquel on peut décrire les changements et les bouleversements profonds qu'ont connus les diverses sociétés dans le monde (Waters, 2001). Les publications concernant ce sujet ont en effet connu une progression remarquable depuis les années 1990. Cependant, celles-ci expriment des points de vue assez contrastés. À cet effet, Held *et al.* (1999 : 1-10) résument bien les différentes positions adoptées sur le sujet quand ils départagent celles-ci entre les « hyperglobalistes », les sceptiques et les « transformationalistes ».

Pour résumer cette typologie adoptée par Held *et al.* (1999 : 3-10), disons que les premiers, les *hyperglobalistes*, tant chez les néolibéraux que chez les marxistes, définissent la mondialisation comme une nouvelle époque de l'histoire humaine pour laquelle les États-nation sont devenus artificiels et les gouvernements de simples courroies de transmission pour le capital global. Pour plusieurs chercheurs associés à ce courant, la mondialisation contribue à la construction d'une nouvelle forme d'organisation sociale qui détrônera l'État-nation comme entité politique et économique principale. Cependant, si les néolibéraux applaudissent au développement d'une plus grande autonomie individuelle et à la prééminence des principes du marché sur l'État, les marxistes et les néo-marxistes dénoncent le triomphe d'un

capitalisme global oppressif.

Pour les seconds, les *sceptiques*, la mondialisation ne serait qu'un mythe. Elle ne représenterait nullement un précédent historique sur le plan de l'interdépendance économique. Basant principalement leurs arguments sur des évidences statistiques, il n'y aurait pas selon eux d'intégration parfaite de l'économie mondiale mais seulement une plus grande interaction entre des économies nationales prédominantes. À cet effet, l'intégration économique serait même moins importante qu'au 19^e siècle. Ils rappellent qu'aujourd'hui encore la plupart des échanges économiques et des investissements se font entre les nations développées et que nous n'assisterions, tout au plus, qu'à une *régionalisation* de l'économie mondiale qui évolue sous l'égide des trois blocs financiers et marchands principaux que sont l'Europe, l'Asie-Pacifique et l'Amérique du Nord. Selon eux, on n'assisterait ni au déclin ni à l'érosion du pouvoir des États mais plutôt à son renforcement et à son accroissement.

Enfin, pour les derniers, les *transformationalistes*, ceux-ci partagent avec les premiers l'idée que nous assistons, historiquement, à un niveau d'interdépendance globale sans précédent. Cependant, si nous n'assistons ni à l'érosion, ni à l'élargissement du pouvoir des États, ceux-ci sont obligés de redéfinir leur rôle sur l'échiquier mondial.

Malgré l'absence de consensus entourant la mondialisation, ces auteurs adoptent la définition suivante :

« A process (or set of processes) which embodies a transformation in the spatial organization of social relations and transactions – assessed in terms of their extensity, intensity, velocity and impact – generating transcontinental or interregional flows and networks of activity, interaction, and the exercise of power. » Held *et al.* (1999 : 16)

Même si cette définition nous apparaît satisfaisante, il n'en reste pas moins que la mondialisation demeure un phénomène difficile à cerner et à définir, qui suscite maints débats depuis une décennie. C'est ce que mentionne Jessop (2002 : 97) à propos des difficultés à définir la mondialisation : « Globalization is a polyvalent, promiscuous, controversial word that often obscures more than it reveals about recent economic, political, social, and cultural changes. » Croucher (2004), quant à elle, souligne que les définitions concernant la globalisation varient souvent en fonction des aspects – économiques, politiques, sociaux et culturels – sur lesquels les différents auteurs insistent.

Il faut aussi comprendre que la mondialisation n'est pas un processus unidimensionnel porté par un acteur unique. C'est à juste titre que Jessop (2002) décrit celle-ci comme un processus « multicentrique », « multiscale », « multitemporel », « multicausal » et multiforme. La mondialisation s'avère un processus multicentrique en ce qu'elle tire sa

source d'activités qui se déroulent dans différents endroits de la planète et dans une multiplicité de centres. Ce processus se déroule aussi à diverses échelles - locales, nationales, régionales et internationales - qui interagissent entre elles. Il est également multitemporel en ce qu'il se déroule autant en temps réel que virtuel. Il s'agit par ailleurs d'un processus multicausal en ce qu'il résulterait de divers mécanismes d'interactions contingentes et complexes. La mondialisation serait finalement multiforme en ce qu'elle se manifesterait sous différents aspects dans divers contextes et selon des stratégies variées.

Cet ensemble de processus associés à la mondialisation a ainsi contribué à un accroissement des interdépendances entre les États. Les diverses contrées du monde sont de plus en plus intégrées et interreliées et toutes décisions ou activités économiques et politiques sont susceptibles d'affecter l'ensemble des sociétés et des individus. C'est probablement, d'ailleurs, ce qui caractérise le mieux la mondialisation.

1.2.2 Mondialisation et État-nation

Les États sont aujourd'hui incontestablement confrontés à une redéfinition de leur rôle tant sur le plan local, national qu'international. Le déclin de la citoyenneté peut difficilement être dissocié des bouleversements profonds que subissent les États-nation. Il est vrai que les processus liés à la mondialisation ont donné lieu à l'émergence de nouveaux acteurs dont

l'ancrage ne repose pas sur des territoires nationaux uniques, étant même caractérisés par une grande mobilité. Il s'agit, d'un côté, des firmes et des investisseurs étrangers et, de l'autre côté, de travailleurs étrangers saisonniers et occasionnels qui se déplacent là où le travail est disponible (Sassen, 1999a; 1999b; 2003a). Si la mondialisation occasionne des conséquences parfois incontrôlables, tant pour les sociétés que pour les États, c'est qu'elle a contribué, en quelque sorte, à l'accroissement des flux et des déplacements de différents acteurs à travers les frontières étatiques (Castles et Davidson, 2000 : chap.1).

Depuis la dernière décennie, les États ont connu de profonds bouleversements résultant de la mondialisation. Celle-ci, en fait, n'a pas seulement permis une circulation accrue des biens et des services. Elle a aussi fortement contribué à l'accroissement des flux d'individus en raison d'exigences professionnelles ou en raison de conditions de vie peu favorables dans leur société d'origine. Ces mouvements transnationaux, marqués entre autres par les flux migratoires induits par la mondialisation, ont conduit les États à prendre conscience de leur vulnérabilité sur le plan territorial. Par exemple, les États ont de plus en plus de difficulté à maintenir et à assurer l'étanchéité de leurs frontières. Ce qui les oblige à redéfinir leur rôle à la lumière de ces nouvelles réalités. Que nous le voulions ou non, ces individus ou ces groupes d'individus qui traversent les frontières, légalement ou illégalement, remettent en question quelques facettes de la légitimité étatique.

Face aux flux globaux de toutes sortes qui franchissent aisément les frontières nationales ces dernières années, il devient plus difficile pour les États-nations de contrôler toutes les facettes de la vie sociale (Urry, 1998, 2000). Cela peut expliquer pourquoi les sociétés d'aujourd'hui tendent à se décomposer en divers groupes qui revendiquent de plus en plus des droits spécifiques convenant mieux à leur situation. Non seulement ces nouvelles demandes rendent difficile la tâche des États-nations dans la gestion des affaires publiques, mais elles remettent également en question notre conception traditionnelle de la citoyenneté. Les États sont dorénavant contraints de composer avec des sociétés de moins en moins homogènes et de moins en moins stables tant sur le plan culturel que social. Les États ne parviennent plus, comme autrefois, à représenter adéquatement les diverses strates de la société et les nouvelles mosaïques culturelles qui la composent; ils n'arrivent plus autant qu'auparavant à susciter un sentiment d'appartenance et d'identité en référence à la nation. Cependant, les entités nationales, bien que fortement contestées par divers acteurs qui ont émergé sur le plan international et bien qu'elles soient bousculées par des mutations qui traversent nos sociétés, conservent encore certains pouvoirs tant sur le plan politique qu'économique.

Le constat de la fin des États (Ohmae, 1995) mérite à cet égard d'être nuancé. Plusieurs auteurs (voir Carnoy, 2001; Hirst et Thompson, 1995; Von Bredow, 1998; Weiss, 1998) n'ont pas manqué de le souligner. Delanty

(2000 : chap. 7) fait justement remarquer que nous n'assistons ni à la fin des États ni à la fin des nations et que ceux-ci, au contraire, maintiennent une position prépondérante sur la scène internationale :

« I shall posit here that the principal change that is occurring today under the condition of globalization is neither the end of the *nation* nor end of the *state* but the end of the *nation state*. [...] what is in fundamental crisis is the nation state, the fusion of nation and state in a single geopolitical entity » (2000 : 94).

Il n'en demeure pas moins que les États ont perdu dans bien des domaines la capacité de définir des politiques de régulation économique et sociale. Dans les faits, il s'agit peut-être moins d'une perte de leur pouvoir de régulation que d'une incapacité à contrôler les effets inattendus et souvent imprévisibles de la mondialisation.

Il est vrai que les acteurs impliqués dans le processus de la mondialisation se sont multipliés sur la scène internationale dans la dernière décennie. Ceux-ci, bien entendu, défendent souvent des intérêts divergents qui posent aux États de nombreux défis. Les États sont de moins en moins seuls à jouer un rôle significatif à cette échelle. Ce qui peut rendre leur tâche moins aisée à accomplir tant sur le plan local que national. C'est d'ailleurs dans cette optique que certains auteurs (Laïdi, 2004; Sassen, 1999a; 2003a) ont conclu que les États s'avéraient moins disposés à exercer adéquatement, comme auparavant, leur souveraineté. Les États sont en quelque sorte confrontés à « un partage de leur souveraineté » pour reprendre les termes de

Z. Laïdi (2004). Nous serions à cet effet entrés dans une logique de gouvernance qui obligerait les États à s'acquitter de leurs responsabilités face à des problèmes qui transcendent les frontières nationales. Il suffit de penser aux problèmes environnementaux qui n'épargnent aucun État et qui requièrent d'emblée une coopération internationale.

Les États sont confrontés en quelque sorte à une érosion de leur autonomie et de leur souveraineté (Falk, 2000). Cette réalité, qu'est la perte d'autonomie et de souveraineté, est évoquée par Sassen (1999a; 1999b; 2003a;) par le terme *dénationalisation*. Bien qu'elle utilise ce terme pour décrire plus spécifiquement les processus économiques liés à la mondialisation, il nous apparaît toutefois pertinent de l'appliquer pour décrire les aspects politiques, sociaux et culturels de la mondialisation. Le terme *dénationalisation* souligne en quelque sorte le fait que les États nationaux sont de moins en moins délimités et définis par des frontières étanches et que les divers mouvements économiques, politiques, sociaux et culturels, qu'ils contrôlaient autrefois, sont de moins en moins sous leur emprise. Il ne s'agit pas de dire que les États ont abandonné tous leurs pouvoirs mais seulement qu'ils ont perdu une partie de leur autorité à la faveur d'acteurs transnationaux et même locaux qui se sont superposés au national dans la mise en place de mécanismes de régulation économique et politique.

Que nous le voulions ou non, ces « nouveaux » acteurs – immigrants illégaux, travailleurs occasionnels, réfugiés et professionnels – en perpétuel mouvement, soulèvent la question de leur identité et de leur appartenance à une nation unique. Ils revendiquent bien souvent des identités et des allégeances multiples qui obligent les États à repenser les droits, les obligations et les devoirs dont les individus disposent en rapport avec la citoyenneté traditionnelle. Ils devront à cet effet imaginer une nouvelle forme de citoyenneté qui prenne davantage en compte, pour reprendre les termes de Faist (2000), l'espace transnational qui a émergé et qui se construit dans le contexte de la mondialisation.

Conclusion

L'intérêt renouvelé que plusieurs auteurs manifestent envers la question de la citoyenneté depuis les dernières années reflète à notre avis les transformations économiques, politiques et culturelles qui affectent les sociétés occidentales. Les contributions récentes à l'étude de la citoyenneté, souvent formulées de façon critique, révèlent, d'une certaine façon, l'épuisement, ou à tout le moins, la nécessité d'une reformulation du modèle traditionnel ou marshalien.

Nous croyons en effet que le modèle traditionnel de citoyenneté, la citoyenneté nationale, si bien décrit par Marshall, n'est plus tout à fait adéquat pour répondre aux multiples transformations que connaissent les sociétés occidentales. Nous proposons, suite à ce constat, une approche

susceptible de convenir davantage aux défis soulevés par les changements socio-économiques et socio-politiques récents.

C'est dans cette optique qu'il nous apparaît utile d'explorer la notion de citoyenneté cosmopolite. Celle-ci nous semble à divers égards plus adéquate pour faire face aux nombreux écueils que comporte la conception marshalienne de la citoyenneté qui demeure, à l'heure actuelle, un modèle prépondérant dans les pays occidentaux.

Chapitre 2 : La citoyenneté cosmopolite : enjeux, définition et composantes

Comme nous l'avons constaté dans le chapitre précédent, nous traversons aujourd'hui une époque de grands bouleversements. Bien que l'État demeure un acteur important sur la scène mondiale, son rôle a radicalement changé ces dernières années. Suite aux diverses transformations que nous avons décrites précédemment, les États-nations n'ont plus, comme autrefois, la capacité de donner du sens à l'ensemble des acteurs qui demeurent ou transitent sur leurs territoires, à susciter de leur part un sentiment d'appartenance et d'identité, ne parvenant pas à leur conférer des droits et des obligations qui transcendent les différences. Bref, les rapports entre les États et les individus composant la nation sont de plus en plus difficiles et complexes.

Due aux conditions créées par la mondialisation, nous assistons à une démultiplication des lieux de pouvoir (Nootens, 2004). Les décisions politiques, économiques, sociales et environnementales qui organisent et structurent en quelque sorte la vie des individus débordent largement le cadre des frontières étatiques. Les individus ont l'impression que les États, qui ne sont plus les seuls maîtres du jeu, manifestent une moins grande imputabilité face aux actions qu'ils posent. Il en résulte, d'une part, une plus grande difficulté pour les États-nation à susciter l'adhésion de leurs membres à leurs

décisions et, d'autre part, une plus grande difficulté à intégrer les diverses minorités qui habitent le territoire national.

À cet égard, certains en appellent à une conception différente de la citoyenneté qu'ils qualifient soit de postwestphalienne, soit de postnationale, soit de cosmopolite ou mondiale¹ (Delanty, 2000 : chap.9; Heater, 2002; Linklater, 1998a, 1998b, 1998c, 2002a; Sassen, 2002; Tambini, 2001). Il s'agit dans les faits de penser la citoyenneté comme un statut attribué en dehors du cadre national. La citoyenneté cosmopolite constitue à notre avis une tentative de redéfinition de la citoyenneté qui va dans ce sens.

Ce chapitre vise, dans un premier temps, à discuter de certains enjeux liés à la mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite. Dans un deuxième temps, il s'agit de définir le cosmopolitisme dans le contexte actuel, sans oublier bien sûr ses origines et son évolution. Par la suite, nous exposerons quelques conceptions qui ont été développées à propos de la citoyenneté cosmopolite. Enfin, dans un quatrième temps, nous présenterons les composantes de la citoyenneté cosmopolite.

¹ Pour plus de précisions sur l'emploi du terme 'cosmopolite' voir : Derek Heater (2002). *World Citizenship: Cosmopolitan Thinking and its Opponents*, London/New-York: Continuum, p. 7-8

2.1 Enjeux de la citoyenneté cosmopolite

La promotion d'une citoyenneté cosmopolite a d'abord et avant tout été proposée par certains à la suite du constat d'un affaiblissement et d'une remise en question des États-nations modernes (Held, 2003; Sassen, 2002; Stevenson, 2002a; Tambini, 2001). À peu de chose près, c'est ce que la plupart des théories cosmopolites tendent à souligner, en dépit des différences qui les marquent. C'est d'ailleurs ce que mentionne G. Delanty à propos de la citoyenneté cosmopolite:

« [...], despite these different conceptions, we can point to an emerging cosmopolitan thesis concerning citizenship beyond the state. The key aspect of this, I shall argue, is that citizenship and nationality have today become separated and that state is no longer the exclusive reference point of sovereignty. » (2000: p.53)

Delanty veut en fait indiquer que la promotion d'une citoyenneté cosmopolite vise avant tout à penser la citoyenneté en dehors du cadre national traditionnel; que la conception de la nation comme une association d'individus culturellement et ethniquement homogènes n'est plus appropriée. Devant la présence d'acteurs transnationaux, revendiquant diverses allégeances, les États n'ont plus, comme jadis, l'autorité nécessaire pour faire respecter les obligations et les devoirs de ceux-ci et susciter un sentiment commun d'appartenance. Ils ne possèdent pas les instances, les ressources et les outils adéquats pour faire face aux problèmes globaux et ainsi protéger leurs membres des conséquences de ceux-ci. En fait, les États-nation

s'avèrent moins aptes à assurer et à garantir aux individus-citoyens la pleine jouissance de leurs droits et de leur liberté (Bohman, 2001, 2004; Urry, 1998, 2000).

Face à l'émergence d'acteurs et d'institutions sur la scène internationale qui font concurrence aux États dans certains domaines, ceux-ci ne peuvent plus s'ériger comme les titulaires exclusifs des modes de régulation. L'État-nation s'avère en quelque sorte en déficit de légitimité et d'autorité. Il a aussi perdu son rôle en tant qu'unique producteur de l'identité sociopolitique. Les sociétés, de moins en moins homogènes, rendent plus difficile l'identification des individus à une communauté unique et particulière. Ce qui, de façon incontournable, oblige les États à modifier leur façon de concevoir la citoyenneté.

La nécessité de concevoir une citoyenneté d'un nouveau type, de réinventer une citoyenneté qui corresponde mieux aux réalités de notre époque et aux mutations profondes qui la traversent, s'avère des plus pertinentes dans le contexte actuel. Cela pose d'énormes défis sociaux et politiques qui engagent l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux tant à l'échelon local, national qu'international. J. Thompson (1998) exprime en quelque sorte cette idée quand elle évoque d'emblée, dès le début de son article, les difficultés que doit surmonter la communauté internationale face aux changements en cours:

« The international world has become a ‘world society’ with a global economy, international institutions, transnational associations and federations, and this ‘community’ faces problems, environmental and social, which seem to require a new stage of international development: one that overcome the limitations and dangers of system based on sovereign national state. » (p.17)

Bien entendu, cela oblige les États à remettre profondément en question le principe de souveraineté sur lequel reposent les rapports inter-étatiques dans les relations internationales depuis près de trois cent cinquante ans (Laïdi,2004; Linklater, 1998a). Un auteur comme Pogge (1992), par exemple, propose que la souveraineté soit partagée sur une base verticale afin de mieux répondre aux défis que sont la paix et la sécurité, la réduction de l'oppression, la justice économique globale et l'écologie. Pour illustrer simplement cette idée, nous pouvons nous référer à ce qu'il suggère :

« [...], the proposal is that governmental authority – or sovereignty – be widely dispersed in the vertical dimension. What we are need is both centralization and decentralization, a kind of second-order decentralization away from the now dominant level of the state.» (p.58)

Face aux changements qui ont cours et, conséquemment, aux défis que doivent relever les États et la communauté internationale, la mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite, d'une citoyenneté globale ou mondiale pour certains (voir Dower, 2000, 2003; Falk, 1994; Urry, 1998, 2000), n'apparaît-elle pas à cet effet des plus propices? Dans la foulée des discussions qui, dans les sciences sociales, ont alimenté les débats sur le déclin de la citoyenneté traditionnelle et sur son possible renouvellement, la citoyenneté cosmopolite a semblé, parmi de nombreux autres

modèles (voir Urry, 1998, 2000), retenir l'attention de plusieurs chercheurs (Beck, 2002; Bohman, 2001, 2004; Chung, 2003; Delanty, 2000; Falk, 1994; Held, 1995, 2002, 2003; Linklater, 1998a, 1998b, 1998c, 2002a; Pogge, 1992; Stevenson, 2002a, 2002b, 2003).

L'enjeu de la citoyenneté cosmopolite est double à notre avis. D'abord, elle implique et suppose pour les États une perte de la souveraineté nationale et la fin du contrôle exclusif qu'ils exerçaient sur les individus habitant le territoire. Le deuxième enjeu, quant à lui, est peut-être plus positif : la citoyenneté cosmopolite permettra – c'est l'objectif visé par ses promoteurs sur le plan normatif – de mieux protéger les individus des aléas économiques, politiques et culturels qui proviennent des effets indésirables de la mondialisation. En somme, la citoyenneté cosmopolite redéfinit et modifie sensiblement les rapports entre l'État et l'individu.

2.2 Définition du cosmopolitisme

Le cosmopolitisme n'est pas une idée tout à fait nouvelle. Certains en retracent même l'origine en Grèce antique (Dower, 2003; Heater, 2000; Held, 2002, 2003; Linklater, 2002a). Il y a 2500 ans, le philosophe cynique Diogène se proclamait « citoyen du monde » dans l'optique de critiquer la cité comme espace d'allégeance et d'appartenance politique et culturelle. Il n'avait toutefois pas en vue l'idée d'une communauté universelle (Linklater,

2002a). Les Stoïciens², quelques années plus tard, ont toutefois développé l'idée d'une communauté d'individus partageant une raison et une humanité communes d'une égale valeur (Held, 2002). Pour les Stoïciens, tout individu est un être humain et c'est en vertu de cette humanité qu'il partage également avec les autres qu'il doit être reconnu. Il est par ailleurs assez courant aujourd'hui d'assimiler le cosmopolitisme à une sorte de détachement, voire de rejet, de sa communauté politique et culturelle immédiate. Cependant, comme le fait bien remarquer Baban (2003 : 2) à propos de cette tendance à assimiler le cosmopolitisme à une telle attitude, l'accent doit avant tout porter sur le caractère dynamique de l'appartenance culturelle :

« Put differently, cosmopolitanism is not necessarily to become rootless or to deny one's own cultural belonging but to be constantly aware that there is nothing innate in cultural belonging and to be open to the idea that one's sense of culture and belonging can be transformed in the process of meeting with others. »

C'est le philosophe allemand Emmanuel Kant qui, au 18^e siècle, donna au cosmopolitisme un sens plus positif (Linklater, 2002a). Pour lui, la citoyenneté mondiale ou cosmopolite devait être une façon de promouvoir un plus grand sens de responsabilité morale et de justice entre des acteurs issus d'États souverains distincts³.

² Voir D. Heater (2002 : 26-37) pour une description plus détaillée de la conception stoïcienne du cosmopolitisme.

³ Voir Kant (2001 [17??]) *Projet de paix perpétuelle*, Ed. Mille et une nuits: Paris et Delanty (2000 : chap.4)

Les tenants du cosmopolitisme, ou d'une conception cosmopolite de la citoyenneté, s'inspirent aujourd'hui assez largement de la pensée de Kant. Ils en partagent d'une certaine façon l'esprit. La définition que propose C. Lu (2000 : 245) du cosmopolitisme nous apparaît à cet égard tout à fait appropriée en ce qu'elle reflète assez bien cet esprit. Elle définit le cosmopolitisme de la façon suivante :

« A cosmopolitan ethic is commonly understood to refer to an universalistic morality that eschews parochial, especially national, limitation or prejudice. More positively, a cosmopolitan ethical perspective entails the acknowledgement of some notions of common humanity that translate ethically into the idea of shared or common moral duties toward other by virtue of this humanity. »

Tout en incluant une dimension morale et éthique, D.Held (2004: 388), quant à lui, définit le cosmopolitisme de façon plus large:

« In the first instance, cosmopolitanism refers to those basic values which set down standards or boundaries that no agent, whether a representative of a global body, state or civil association, should be able to violate. Focused on the claims of each person as an individual, these values espouse the idea that human beings are in a fundamental sense equal, and that they deserve equal political treatment [...]. Second, cosmopolitanism can be taken to refer to those forms of political regulation and law-making that create powers, rights and constraints which go beyond the claims of nation-states and which have far-reaching consequences, in principle, for the nature and form of political power. »

Il précise sa pensée en insistant sur l'articulation du cosmopolitisme aux valeurs démocratiques :

« Cosmopolitanism can be taken as the moral and political outlook which builds upon the strengths of post-1945 multilateral order, particularly its commitment to universal standards, human rights and democratic values, and which seeks to specify general principles upon which all could act (Held, 2004 : 389). »

D. Held identifie ainsi huit principes primordiaux qui devraient contribuer à orienter et à guider les fondements et les valeurs éthiques d'une politique cosmopolite. Il y a, premièrement, le principe d'égalité selon lequel chaque individu doit être traité avec dignité; deuxièmement, tout individu doit avoir la capacité d'agir de façon autonome, dans le respect des choix qui s'offrent à lui et en tenant compte des demandes de ceux qui sont affectés par ses choix; troisièmement, chacun doit être conscient des conséquences directes ou indirectes de ses actions et agir de façon responsable; quatrièmement, chacun doit agir selon son consentement; cinquièmement, toute décision qui touche le domaine public doit faire l'objet de délibération démocratique; sixièmement, les valeurs cosmopolites doivent comporter un principe d'inclusion et de subsidiarité; septièmement, tout individu doit s'efforcer d'éviter à autrui des dommages graves; enfin, huitièmement, des pratiques de durabilité et de viabilité doivent être mises en avant afin de ne pas mettre en péril l'équilibre écologique.

Bref, ce qui caractérise au plus profond le cosmopolitisme nous renvoie à la dimension éthique, ou morale, qu'elle sous-tend. Mais, bien entendu, cela n'implique pas que le cosmopolitisme ne soit qu'une théorie des devoirs et des responsabilités. Elle comporte aussi, comme nous le développerons plus loin, un principe d'identification, une dimension légale et juridique (des droits), et une dimension politique (développement de normes démocratiques). Mais ces éléments doivent déborder du cadre de l'État national.

Les défenseurs du cosmopolitisme soutiennent à peu près tous que, fondamentalement, une telle conception de la citoyenneté consiste à « transcender notre communauté immédiate pour exprimer notre allégeance envers l'humanité » (Baban, 2003 : 1). Il ne s'agit pas d'affirmer que la communauté nationale ou l'État n'ont plus d'importance mais que ceux-ci ne sont plus des points de référence exclusifs et uniques pour les individus (Bohman, 2001; Held, 2003).

2.3 Quelques conceptions du cosmopolitisme

La présentation succincte des différentes conceptions du cosmopolitisme que nous proposons fait appel à celle que propose D. Heater (2002) qui relève six approches différentes. Nous complétons par la suite celle-ci à partir d'un article de Anker (1999) qui lui divise les théories cosmopolites en deux groupes.

D. Heater (2002 : 7-14) relève six différentes approches concernant le cosmopolitisme. La première est celle de Charles R. Beitz (1999) qui distingue le cosmopolitisme institutionnel du cosmopolitisme moral. Par le premier, Beitz veut indiquer que les structures politiques mondiales requièrent des changements. Les institutions actuelles, telles que l'ONU ou la charte des droits humains, seraient inadéquates pour mettre à la disposition des individus les moyens nécessaires d'agir et d'être traités comme des citoyens du monde. Il plaide donc pour une réforme de ces institutions. Par cosmopolitisme moral l'auteur veut simplement stipuler que tout être humain, peu importe où il demeure, mérite un traitement juste et équitable ainsi qu'une protection de l'intégrité de sa personne.

Thomas Pogge (1992) offre une conception sensiblement similaire. Il établit cependant une distinction entre cosmopolitisme moral et cosmopolitisme légal. Il définit ce dernier de la façon suivante :

« *Legal cosmopolitanism is committed to a concrete political ideal of global order under which all persons have equivalent legal rights and duties, that is, are fellow citizens of a universal republic.* »
(p.49)

Le cosmopolitisme moral sous-entend, selon Pogge, que tout être humain engage des relations morales avec les autres et que ceci nécessite de chacun le respect des autres comme sujet ultime des préoccupations morales

La troisième conception est celle qui a été élaborée par S. Scheffler (1999). Celui-ci distingue également deux types de cosmopolitisme : un cosmopolitisme de justice et un cosmopolitisme de culture. Le premier s'oppose à l'idée que les normes de la justice ne s'appliquent qu'à un groupe défini représentant une partie de la population mondiale. La citoyenneté globale, à cet effet, signifierait que les normes de justice régiraient les relations de tous les individus envers chacun et non seulement entre des individus issus d'une même société ou de groupes restreints. Le second cosmopolitisme s'oppose à l'idée que le bien-être et l'identité d'un individu ne dépendent que de son appartenance à un groupe culturel donné dont les frontières sont sécuritaires. La citoyenneté globale à cet égard permettrait aux individus de s'épanouir en construisant des identités qui leur sont propres à partir de diverses sources culturelles plutôt que d'une tradition, d'une communauté ou d'une culture unique et particulière.

La quatrième conception est celle avancée de D. Heater (1999). Pour lui la citoyenneté mondiale doit manifester l'acceptation d'une responsabilité morale envers la condition des habitants, humains et non-humains, de la planète. Pour cet auteur, une citoyenneté mondiale suppose qu'une ou des formes d'autorité politique supranationales soient créées. Par conséquent, des actions politiques au-delà de l'État-nation sont nécessaires.

La cinquième conception est défendue par R. Falk (1994). Celui-ci identifie quatre raisons d'étendre la citoyenneté au-delà des frontières traditionnelles de l'État et de la nation. La première raison est purement normative et renvoie à l'idée, qui émanerait selon l'auteur d'une longue tradition de pensée et de sentiments, que les êtres humains aspirent à un monde meilleur. C'est ce qui donnerait lieu à une « politique du désir » laquelle postule pour le monde entier un ensemble de conditions pour la paix, la justice et la durabilité. L'intégration économique globale constituerait, selon l'auteur, la deuxième raison de mettre en oeuvre une citoyenneté globale. La troisième raison repose sur le constat que des comportements et des contrôles politiques globaux plus efficaces des désastres environnementaux sont nécessaires et impératifs pour la survie de l'espèce humaine. Le développement d'une politique de mobilisation qui se manifeste par l'expression d'un militantisme transnational constitue la quatrième raison de promouvoir une citoyenneté mondiale.

Enfin, G. Delanty (2000) propose une dernière conception du cosmopolitisme. Celle-ci est essentiellement basée sur la pensée d'Habermas et défend un cosmopolitisme civique qui implique d'envisager la communauté d'un point de vue constitutionnel et "non-national". On fait souvent référence dans une telle approche à une citoyenneté post-nationale.

Anker (1999) donne également son interprétation des grandes tendances dans les théories du cosmopolitisme. Celui-ci, en effet, effectue une distinction entre un cosmopolitisme moral et un cosmopolitisme politique. Le premier met davantage

l'accent sur la promotion de règles globales de justice et de devoir à travers les frontières; le second insiste principalement sur l'élaboration d'un projet de gouvernement global et de gouvernance globale. Des auteurs comme Beitz (1999), Pogge (1992) et Scheffler (1999) sont plus représentatifs du cosmopolitisme moral; alors que Delanty (2000) et Falk (1994) incarnent davantage le cosmopolitisme politique. Les auteurs que nous avons cités précédemment, D. Held (1995, 2002, 2003, 2004) et A. Linklater (1998a, 1998b, 1998c, 2002a), peuvent également être associés au cosmopolitisme politique.

Il importe cependant de mentionner que ces distinctions ne manifestent pas nécessairement des positions tranchées de la part des auteurs qui réfléchissent sur le cosmopolitisme. Il y a d'ailleurs un certain nombre de points sur lesquels la plupart des auteurs s'entendent et les théories convergent. Comme le mentionne Anker (1999 : 2), on peut identifier quelques éléments centraux par rapport à toutes ces théories :

« Cosmopolitan theories have in common that they hold three things as fundamental to their arguments. They view the individual as the ultimate unit of moral concern, they consider all presently living human beings as belonging to the scope of justice and they hold that principles should apply universally to equal cases. »

En ce sens, les points de désaccord, parmi les auteurs, demeurent en général assez superficiels. Ils se limitent bien souvent à l'importance à accorder aux changements institutionnels. Si certains souhaitent une réforme en profondeur des institutions politiques internationales et, simultanément, la mise en place d'instances politiques globales véritablement efficaces, d'autres misent davantage sur la

transformation et l'adaptation des institutions nationales.

2.4 Les composantes de la citoyenneté cosmopolite : identité, droits, responsabilité(s) et démocratie

Nous présentons maintenant une synthèse du contenu que proposent les théoriciens pour la mise en oeuvre de la citoyenneté cosmopolite. Il s'agit, comme un lecteur attentif pourra le constater, des catégories qu'on associe traditionnellement à la citoyenneté nationale. Si nous avons repris les catégories issues de la citoyenneté nationale c'est que, du point de vue de l'analyse, il nous paraît plus pratique de reprendre celles-ci pour saisir comment les tenants du cosmopolitisme ont tenté de les redéfinir dans le contexte actuel.

2.4.1 Identité et citoyenneté cosmopolite

La citoyenneté, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, est fortement associée à un État-nation délimité par des frontières renfermant généralement une communauté relativement homogène sur le plan culturel (Tambini, 2001). Les fondateurs et défenseurs de la citoyenneté nationale ont à cet effet beaucoup insisté sur l'importance de l'identité culturelle et le partage de caractéristiques communes pour solidifier les bases de la citoyenneté nationale. Selon Chung (2003), Linklater (1998, 2002a) et Nootens (2004), certains penseurs, des « communautariens » surtout, s'appuient d'ailleurs sur ces postulats pour rejeter, de façon assez catégorique, l'idée d'une citoyenneté au-delà ou dépassant les limites de

l'État-nation. Pour les tenants de la pensée communautarienne, la citoyenneté ne peut avoir de sens si elle est détachée du cadre national. L'identification des individus à une nation ou à une communauté unique revêt, selon la pensée communautarienne, une importance capitale en ce qu'elle tend à forger, entre des individus d'une même communauté, des liens forts qui encouragent la solidarité et développent le sentiment de loyauté et d'appartenance envers la nation. Cela aurait pour effet d'inciter les citoyens à s'impliquer plus activement dans la sphère publique et à défendre le bien commun de la nation.

Le cosmopolitisme, ou la citoyenneté cosmopolite, tend à remettre en question ces liens traditionnels entre nation, citoyenneté et identité. Celui-ci implique davantage l'expression d'une loyauté et d'une allégeance envers l'humanité qu'envers un État et ses concitoyens. Ses défenseurs soutiennent généralement le principe qu'un individu aujourd'hui peut avoir de multiples allégeances et de multiples identités (Thompson, 1998). Dans le contexte d'un monde globalisé, où l'espace-temps est comprimé, les référents culturels, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication, traversent les frontières plus aisément. Comme le mentionne Urry (1998, 2000), les sociétés sont de plus en plus connectées entre elles. Les individus et les groupes ont donc recours à diverses sources d'identification. Ils construisent leur identité non seulement en référence à leur communauté politique et culturelle immédiate, mais également en

référence à d'autres groupes sociaux plus près de leur sensibilité (Thompson, 1998). Les individus s'avèrent aujourd'hui plus enclins à s'identifier à des communautés culturelles qui diffèrent de celle à laquelle ils appartiennent et bien souvent très distantes sur le plan géographique. Nous assistons dès lors, pour reprendre les mots de Urry (1998, 2000), à une « globalisation des identités. »

2.4.2 Droits et citoyenneté cosmopolite

Bien entendu, il ne saurait y avoir de conception de la citoyenneté sans qu'un ensemble de droits y soit rattaché. Les théoriciens et partisans d'une citoyenneté cosmopolite n'ont évidemment pas négligé cet aspect. La conception cosmopolite des droits s'appuie en grande partie sur l'idée des droits humains et du droit international (Linklater, 2002a, 2002b; Held, 2004; Woodiwiss, 2002; Pogge, 1992)

En fait, les défenseurs du point de vue cosmopolite insistent pour que les droits soient concédés à tous les individus de la communauté humaine et non pas uniquement octroyés dans les limites de l'État-nation. (Held, 1995, 2002). Par conséquent, les droits ne doivent pas être alloués en fonction de caractéristiques nationales ni d'ailleurs en fonction de la classe sociale, du genre ou d'attributs ethniques et culturels. Ceux-ci doivent être accordés en fonction du fait que les individus sont des êtres humains et qu'en vertu de cette qualité, ils ont tous droit à la protection et au respect de leur personne

(Held, 2002, 2003; Linklater, 2002b). Il importe alors, dans cette optique, que ces droits prennent en considération les difficultés et les défis auxquels sont confrontés les êtres humains en regard des problèmes globaux qui les affectent.

Certains auteurs ont ainsi proposé une série de droits qui, dans le cadre d'une citoyenneté cosmopolite, pourraient être accordés aux individus et qui seraient susceptibles de leur assurer une protection accrue tant sur le plan social, culturel, politique qu'économique. Nous reprenons ici à notre compte la proposition de D. Held (1995) afin de mieux illustrer les développements dans ce domaine.

D. Held (1995), un des précurseurs dans le développement de la pensée cosmopolite contemporaine, suggère en effet la mise en application d'un ensemble de droits qui viserait à protéger toutes les sphères de la vie humaine. Il identifie ainsi sept catégories de droits qui, dans une perspective cosmopolite, devraient être attribués aux individus et pour lesquels il propose, par ailleurs, des exemples de droit.

La première catégorie concerne la santé. D. Held propose notamment que le droit au bien-être physique et émotionnel, le droit à un environnement sain et le droit au contrôle de la fertilité soient pris en compte. La seconde catégorie se rapporte à l'assistance sociale pour laquelle le droit à la

protection universelle des enfants, le droit à l'éducation et aux prestations collectives constitueraient le noyau. La troisième catégorie touche à la culture et vise à promouvoir le droit de penser, de croire, de s'exprimer et de critiquer librement dans un esprit de tolérance. Le droit de former ou de joindre une association, d'y participer activement ainsi que le droit à l'information compose la quatrième catégorie de droit qui relève du domaine civil. La cinquième catégorie concerne la sphère économique pour laquelle D. Held privilégie particulièrement le droit au revenu minimum garanti, le droit à la diversité des biens de production et de consommation et le droit d'accès à des ressources financières adéquates. La sixième catégorie porte sur la paix et le droit à une coexistence pacifique, le droit à une politique étrangère légitime et à une responsabilité des dirigeants politiques face aux délits, civils et criminels, qu'ils commettent. Enfin, dans la septième catégorie, sont abordés les droits politiques et notamment le droit pour tous à un traitement égal devant la loi ainsi que le droit à une chance égale pour tout individu de participer de façon adéquate à la délibération politique.

Bien entendu, le projet de D. Held, exprimé dans ces termes, peut paraître ambitieux. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit avant tout d'une proposition à discuter et à débattre. Il importe d'ajouter que la démarche de D. Held s'inscrit dans un objectif de renouvellement et de reconstruction des institutions démocratiques tant sur le plan national qu'international.

2.4.3 Responsabilités, obligation et citoyenneté cosmopolite

La question des devoirs, des obligations et des responsabilités occupe une place appréciable dans l'argumentation des défenseurs de la citoyenneté cosmopolite contrairement à l'approche marshalienne ou à la conception libérale de la citoyenneté qui insistent davantage sur le développement et la primauté des droits (Delanty, 2000; Faulks, 2000). Les tenants d'une citoyenneté cosmopolite, sans négliger bien sûr l'aspect juridique, pour le moins important, il est vrai, empruntent une autre voie en ce qu'ils défendent en fait une position morale et éthique. Cependant, certains auteurs (voir Miller, cité dans Chung, 2003) ont reproché à la conception cosmopolite sa vision par trop libérale en ce qu'elle accorderait une place trop grande à l'individu ou à l'individualisme moral (Chung, 2003).

Néanmoins, et même si elle peut à certains égards adopter une position libérale, l'approche cosmopolite se rapproche de façon plus spécifique des orientations républicaines qui, traditionnellement, ont travaillé davantage à développer l'autonomie, le sens civique et le sens du devoir et des responsabilités des individus (Bohman, 2001, 2004; Chung, 2003). C'est d'ailleurs ce que mentionne Bohman (2001: p.5):

« As opposed to many forms of liberalism, republicanism demands strong ties of obligation and solidarity among citizens who maintain each other's freedom from domination.»

La mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite a ainsi pour objectif d'encourager les citoyens à honorer leur devoir et leurs obligations non seulement envers ceux qui partagent un espace géographique immédiat mais aussi envers ceux qui vivent dans d'autres contrées. A. Linklater (1998b:24) énonce clairement cette idée:

« The cosmopolitan argument is that world citizenship can be powerful means of coaxing citizens away from the false supposition that the interests of fellow citizens necessary take priority over duties to the rest of human race [...]. »

Le cosmopolitisme veut en fait inciter tous les acteurs, qu'ils soient collectifs ou individuels, publics ou privés, à manifester et à s'acquitter de leurs responsabilités communes face aux problèmes globaux et dans un certain sens à défendre le bien commun de l'humanité notamment au plan environnemental (Linklater, 2002b, Urry; 1998, 2000).

Devant l'incapacité et le manque de volonté des États et de certaines instances internationales à contrecarrer et à empêcher les effets néfastes des dérèglements économiques, politiques et environnementaux, induits par la mondialisation, et à protéger les individus des dérives du marché, le cosmopolitisme se propose d'insuffler aux individus, aux États et aux institutions internationales un plus grand sens des responsabilités, voire de justice, envers l'humanité et les diverses sociétés qui peuplent la planète (Linklater, 2002a, 2002b; Lu, 2000).

« A cosmopolitan acknowledgment of our universal and particular obligations makes intelligible cries of injustice, inhumanity and intolerance beyond our own spheres of affection, and requires those of us who are more fortunate to do what we can to combat them. » (Lu, 2000 : p.261)

En somme, il revient à chaque individu de développer son sens du devoir et à exercer ses responsabilités, qu'elles soient politiques, sociales, économiques ou environnementales. L'approche cosmopolite nous invite en quelque sorte, par l'attribution d'une citoyenneté qui déborde les frontières de l'État-nation, à lutter contre toute forme d'injustice, d'inégalité et d'oppression et ce peu importe la culture, la langue ou la religion des individus qui sont concernés.

2.4.4 Démocratie et citoyenneté cosmopolite

Les promoteurs d'une citoyenneté cosmopolite se sont également particulièrement attardés au fonctionnement démocratique et aux enjeux de démocratisation des sociétés. C'est ce qui les a conduit à proposer la mise en place de mécanismes participatifs et d'institutions délibératives susceptibles d'améliorer la représentation des individus à tous les paliers politiques afin que soit améliorée la prise en compte de leurs valeurs, de leurs intérêts et de leurs demandes dans les divers processus décisionnels.

En effet, pour certains (Archibugi, 1998; Held, 1995, 2002, 2003, 2004; Nootens, 2004), la viabilité de la citoyenneté cosmopolite repose en quelque sorte sur le développement, à l'échelle internationale et globale, d'institutions démocratiques significatives capables d'assurer à tout individu une représentation adéquate dans la sphère publique. Le processus de globalisation a contribué à la création d'un espace dans lequel de nouveaux types d'engagement ont été créés (Held, 1995). Les forces et les acteurs globaux ont rendu les États et les gouvernements nationaux incapables d'assurer et de respecter, à l'intérieur de leurs frontières, leur mandat obtenu démocratiquement.

À cet effet, Held (2002) relève quelques conséquences de la globalisation sur la démocratie. Premièrement, le principe de l'autodétermination des collectivités nationales n'est plus simplement localisé à l'intérieur d'un État-nation unique. C'est que la plupart des forces et des processus économiques, sociaux, culturels et environnementaux fondamentaux qui déterminent la nature du bien public se trouvent aujourd'hui hors d'atteinte des États.

Deuxièmement, le pouvoir politique est maintenant partagé et négocié à plusieurs échelles, qui vont du local au global, entre des forces et des instances disparates qui ne sont pas nécessairement redevables aux États nationaux.

Troisièmement, bien que la plupart des États soient encore les détenteurs légitimes du pouvoir, ils doivent faire face à l'émergence de configurations nouvelles et changeantes d'autorités politiques : « A new regime of government and governance, is emerging which is displacing traditional conceptions of state power as an indivisible, territorially exclusive form of public power.» (Held, 2002 : p.307).

Quatrièmement, la mise en valeur du bien public exige de plus en plus des actions multilatérales coordonnées. Cependant, la résolution des problèmes transfrontaliers est souvent assumée de façon unilatérale par les États.

Cinquièmement, la globalisation a eu pour conséquence de brouiller la distinction entre les affaires domestiques et les affaires étrangères et entre les problèmes politiques internes et externes.

En fait, les États ne savent plus très bien ce qui relève de leur compétence et à qui ils sont imputables. Il semble que leurs actions, quelles qu'elles soient, débordent les frontières nationales. G. Nootens (2004 : p.78) cerne d'ailleurs bien les conséquences inhérentes et les défis posés par le processus de mondialisation précédemment décrit par D. Held.

« La dynamique actuelle de déterritorialisation et de reterritorialisation pose un défi fondamental pour la démocratie libérale. La forme démocratique reste en effet confinée à l'échelle étatique (c'est en général strictement à ce niveau que les individus comme citoyens sont susceptibles d'exercer des droits démocratiques et de participer à certains processus décisionnels) alors même que les rapports et lieux de pouvoir se reterritorialisent, produisent une disjonction entre espaces fonctionnels, espaces délibératifs et imputabilité. » (Nootens 2004 : p.78)

Ces tendances lourdes ont amené certains auteurs (Archibugi, 1998; Held, 1995, 2002, 2003, 2004; Linklater, 1998a, 1998b, 2002a; Nootens, 2004) à plaider pour une démocratie cosmopolite. La citoyenneté cosmopolite implique la capacité de s'associer à autrui dans la sphère publique mondiale, laquelle devient un espace public où se prend les décisions pour le globe dans son entièreté. La citoyenneté cosmopolite répond en quelque sorte aux nouvelles exigences et aux défis occasionnés par la mondialisation. Elle soutient la mise en place de moyens susceptibles d'assurer, à tout citoyen, une représentation politique dans les affaires publiques, indépendamment de leur représentation à l'échelle nationale. Elle rend compte à cet effet, dans le contexte d'une citoyenneté liée à un État territorial souverain, de la faible influence des citoyens sur les décisions qui ne relèvent pas de leur État en tentant d'y remédier par une démultiplication des espaces de pouvoir. G. Nootens mentionne également « [qu']une citoyenneté qui n'est pas exclusivement liée à la conception territoriale » est rendue en quelque sorte possible par l'émergence « de nouveaux espaces de mobilisation de la société civile [...] ». Ces nouveaux espaces de mobilisation,

ces nouvelles solidarités qui tendent à s'institutionnaliser au moyen de réseaux » (2004 : p.78) ouvrent la porte, selon elle, à une citoyenneté de type cosmopolite.

Selon Linklater , il y a trois arguments principaux en faveur d'une démocratie cosmopolite. Il tire le premier argument de la pensée d'Habermas selon qui « l'idée d'une souveraineté populaire est condamnée à devenir qu'une simple chimère si elle reste enfermée dans une forme historique d'auto-affirmation d'un État national souverain » (Habermas, 1994 : 165). Les problèmes globaux dépassent le cadre de la démocratie nationale et requièrent des institutions capables de les affronter. Le deuxième argument en faveur d'une démocratie cosmopolite stipule que des instruments de gouvernance globale ont émergé pour réguler des réseaux plus étendus d'interactions économiques et sociales transnationales. Cependant, les organisations économiques et politiques internationales apparues en réponse à la phase récente de la globalisation et dont sont issus ces instruments, font face à un déficit démocratique en raison du fait que les décisions qui y sont prises n'exigent pas le consentement populaire. Le dernier argument en faveur d'une démocratie cosmopolite concerne le droit moral des individus d'être consultés à propos de toute décision susceptible de les affecter ou de leur causer un dommage, peu importe l'endroit et l'échelon gouvernemental où ces décisions sont prises.

Le contexte actuel, marqué par l'affaiblissement et le déclin des droits individuels, du sens de la responsabilité et de la représentation politique, constitue une occasion unique de renouveler nos pratiques associées à la citoyenneté nationale. Il permet également, à notre avis, d'envisager la transformation et la rénovation de nos institutions démocratiques qui ne sont plus, à proprement parler, adéquates pour faire face aux nouveaux rapports qui se sont institués entre l'individu-citoyen et l'État. La citoyenneté cosmopolite s'avère à cet égard l'expression et la manifestation de changements susceptibles d'offrir de nouvelles opportunités d'approfondissement de la démocratie.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons rappelé le contexte qui a donné lieu à la production abondante d'une littérature concernant la citoyenneté cosmopolite. La remise en question de l'État-nation dans sa forme actuelle, due aux bouleversements provoqués par la mondialisation, a contribué à l'émergence d'une réflexion sur la nature et la pertinence de la citoyenneté nationale. Les tentatives récentes de redéfinition de la citoyenneté, à la faveur de la mondialisation, vont de pair avec une série d'enjeux qui affectent tant l'État que les individus.

Nous avons constaté que la citoyenneté cosmopolite n'est pas une idée nouvelle. Tant des philosophes de la Grèce classique qu'Emmanuel Kant au siècle des Lumières en ont proposé une approche que reprennent aujourd'hui à leur compte un certain nombre d'auteurs. La définition que nous avons d'ailleurs proposée, bien qu'ancrée dans la modernité, reflète en quelque sorte l'impératif moral et éthique attaché à la tradition.

Nous avons également présenté différentes conceptions du cosmopolitisme qui nous ont permis de constater l'absence de désaccords notables parmi celles-ci. L'argument moral, à peu de chose près, demeure le point central des théories cosmopolites. Quatre composantes essentielles de la citoyenneté cosmopolite ont été mises en lumière. Il s'agit de l'identité, des droits, des responsabilités et de la démocratie. Ces quatre composantes constituent les principaux piliers de la citoyenneté cosmopolite, au-delà des divergences qui alimentent les principaux courants que nous avons passés en revue.

Chapitre 3 : Méthodologie de recherche

L'élaboration et la poursuite d'un projet de recherche constituent une tâche qui peut s'avérer hasardeuse et improductive si elle n'est appuyée par une démarche méthodique et rigoureuse. Son exécution répond à une stratégie bien définie qui vise à garantir et à assurer la pertinence et la solidité des résultats. Quivy et Van Campenhoudt (1995) ont, de façon admirable, bien décrit les étapes d'une bonne stratégie dans leur livre *Manuel de recherche en science sociale*. La « question de départ », l'« exploration », la « problématique », la « construction du modèle d'analyse », l'« observation », l'« analyse des informations » et la « conclusion » constituent les 7 étapes de toute démarche scientifique.

Dans le présent chapitre nous présentons notre méthodologie de recherche. Nous y faisons part de nos objectifs, des principales étapes de la démarche effectuée, du choix du champ d'analyse et de la justification de la méthode et du cas pour lesquels nous avons opté ainsi que de notre stratégie en ce qui concerne la collecte des données.

3.1 Objectifs de recherche

De façon générale, la mise sur pied d'un projet de recherche a pour point de départ le questionnement et les préoccupations du chercheur concernant un phénomène ou un problème particulier. Le but de la recherche consiste ainsi à

répondre ou tenter de répondre aux questions suscitées par le phénomène ou le problème qui préoccupe le chercheur. L'objectif n'est pas nécessairement d'abord et avant tout de trouver des solutions concrètes et définitives au problème mais plutôt d'en explorer certaines facettes afin d'apporter une meilleure compréhension tant en ce qui concerne ses ressorts que les enjeux sous-jacents au problème ou au phénomène étudié.

En ce qui nous concerne, nous avons brièvement mentionné, en introduction générale, les objectifs et les intentions de cette recherche : il s'agit ni plus ni moins d'évaluer ou d'analyser les possibilités et les limites de la mise en oeuvre d'un nouveau type de citoyenneté, en l'occurrence la citoyenneté cosmopolite ou mondiale. Nous avons cerné dans le premier chapitre certaines difficultés que rencontre, dans la modernité avancée, le développement d'un régime de citoyenneté fondé sur une légitimité et des mécanismes de régulation exclusifs à l'État-nation. Nous avons également souligné les difficultés des États, face aux processus liés à la mondialisation, d'un côté, à susciter l'adhésion indéfectible de ses membres à la nation et, de l'autre, à intégrer adéquatement les différentes minorités qui vivent ou transitent sur leurs territoires. Le constat que nous faisons d'un certain effritement ou d'un certain déclin du statut de la citoyenneté nationale nous a donc amené à nous interroger sur sa pertinence aujourd'hui. Notre objectif consiste ainsi d'abord à mieux cerner les forces et les dynamiques sous-jacentes à la conception traditionnelle de la citoyenneté. Ensuite, il s'agit d'explorer les possibilités que renferme la citoyenneté cosmopolite. À cet égard, dans quelle mesure la citoyenneté cosmopolite correspond-

elle à la réalité sociale et politique actuelle? Jusqu'à quel point est-elle en mesure de contribuer à une redéfinition de la conception traditionnelle de la citoyenneté? Dans un contexte où la mondialisation occasionne des changements dans les conditions de mise en oeuvre de la citoyenneté nationale, la citoyenneté cosmopolite ne permet-elle pas de faire face aux difficultés que rencontrent les États-nation?

3.2 Principales étapes de la démarche de la recherche

Le succès d'un projet de recherche exige l'adoption d'une démarche qui vise, d'une certaine façon, à réaliser les objectifs du chercheur. Nous proposons et poursuivons la démarche suivante afin d'atteindre nos objectifs.

Nous avons tout d'abord effectué un survol de la littérature concernant la citoyenneté cosmopolite afin de dégager les concepts clés qui s'y rattachent. Par la suite, nous avons procédé à une revue plus systématique de la littérature touchant à la citoyenneté cosmopolite en vue de faire ressortir les spécificités de la citoyenneté cosmopolite et d'en exposer les principales caractéristiques. Bien sûr, ces lectures nous ont aussi permis de cerner et de comprendre les difficultés de la mise en oeuvre de la citoyenneté traditionnelle ou nationale. Ces étapes ont contribué en quelque sorte à la construction du cadre théorique.

La réussite d'un projet de recherche ne repose pas uniquement sur l'apport de l'analyse théorique, aussi pertinente et rigoureuse soit-elle. Notre projet manifeste ainsi le souci d'y associer l'examen empirique. Il s'agit à cette étape de choisir, le plus adéquatement possible, un champ d'analyse qui permet d'observer le phénomène étudié et de répondre à la question posée. En fait, il s'agit de vérifier, sur le plan empirique, si nous pouvons retrouver les dimensions de la citoyenneté cosmopolite dans le champ pour lequel nous avons opté.

Nous avons choisi les mouvements sociaux comme champ d'analyse. La citoyenneté cosmopolite constitue en quelque sorte un nouveau modèle de citoyenneté qui reflète certains changements et bouleversements qu'ont subis nos sociétés. Nous pensons que les mouvements sociaux sont les acteurs les plus aptes et les plus susceptibles de refléter ces transformations en nous permettant de répondre à notre question de recherche. Les mouvements sociaux constituent cependant un vaste champ d'étude. Bien évidemment, cela nécessite de circonscrire le champ d'observation en sélectionnant une ou des unités d'observation (Quivy et Van Campenhoudt, 1995). Il s'agit également à ce stade de la recherche de choisir une méthode de cueillette de données. Nous avons opté pour notre part pour la *méthode de l'étude de cas*. Et le cas que nous avons privilégié pour atteindre nos objectifs est le *Forum Social Mondial* (FSM). Ces choix sont discutés plus en profondeur dans la section suivante.

3.3 Justification de la méthode et du cas choisis

Le choix d'une méthode qui favorise l'obtention des données nécessaires à l'analyse de l'objet d'étude s'avère un moment important dans un processus de recherche. Il existe à la disposition du chercheur de nombreuses méthodes, tant quantitatives que qualitatives, parmi lesquelles il doit faire un choix. Au niveau qualitatif, par exemple, le chercheur peut opter, entre autres choses, pour l'observation directe ou indirecte, pour l'entretien, pour le questionnaire, pour le sondage ou encore pour la monographie. Le chercheur se doit de choisir l'approche méthodologique qui sera la mieux adaptée à son objet d'étude et au phénomène qu'il se propose d'examiner.

3.3.1 Justification de la méthode

Nous avons choisi pour conduire notre enquête la méthode de l'étude de cas. Selon la typologie de R. K. Yin (1989 : 46), 4 types d'étude de cas peuvent être recensés. Il y a l'étude de cas 1) à cas unique ou 2) à cas multiples avec 3) groupe unique ou 4) groupes multiples. Nous avons opté, pour notre part, pour l'étude de cas à cas unique avec groupe unique (modèle 1). Selon Yin (1989) trois raisons principales peuvent motiver le chercheur à adopter ce choix. La première raison est que le cas choisi représente un cas déterminant et crucial afin de vérifier une théorie; la seconde raison est que le cas constitue un cas unique et exceptionnel qui peut éventuellement servir de modèle à d'autres cas; enfin, la troisième raison est que le cas privilégié est un cas « révélateur » (*revelatory case*) c'est-à-dire que le cas n'a pas

encore fait l'objet d'une investigation en regard de l'objet étudié.

R.K. Yin (1989 : 23) définit ainsi la méthode de l'étude de cas comme suit:

« A case study is an empirical inquiry that investigates a contemporary phenomenon within its real-life context; when the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident. »

Le choix de cette méthode, selon cet auteur, s'avère par ailleurs judicieux lorsqu'une question de recherche est énoncée en termes de « comment » et de « pourquoi ». Ce critère correspond à notre question de recherche qui se décline ainsi : *comment et dans quelle mesure des acteurs de la société civile, en l'occurrence ceux du Forum Social Mondial (FSM), reflètent-ils ou rendent-ils compte du discours et des pratiques associés à la citoyenneté cosmopolite?* Nous cherchons en effet à vérifier les possibilités et les limites de la mise en oeuvre de la citoyenneté cosmopolite dans un contexte de redéfinition de la citoyenneté. Nous avons ainsi choisi d'analyser ces possibilités et ces limites par le biais du discours et des pratiques d'acteurs issus de la société civile, plus précisément d'un mouvement d'action collective.

L'étude de cas permet de situer dans son contexte le discours et les pratiques des acteurs. C'est ce que suggère J. Hamel (1997 : 35) :

« L'étude de cas prend corps au sein d'une démarche inductive où les faits empiriques constituant l'objet étudié sont mis en lumière par les informations en situation des acteurs, alimentant et donnant relief à l'explication sociologique définie par cette étude. Car l'objet étudié par la sociologie ne consiste pas en purs faits, en choses, mais est d'emblée une expérience recelant des significations et des symboles qui agissent dans les interactions des acteurs sociaux et définissent leur point de vue sur celle-ci. »

De plus, selon J. Hamel (1997), la méthode de l'étude de cas s'avère des plus appropriées lorsqu'on se propose d'étudier un phénomène contemporain. Elle permet plus particulièrement de choisir une réalité spécifiquement adaptée à l'objet que le chercheur se propose d'étudier.

Il importe cependant de mentionner que la méthode de l'étude de cas contient une limite importante. Cette méthode a en effet maintes fois été critiquée concernant la représentativité du cas choisi. Celui-ci, selon ces critiques, ne peut prétendre servir de cas-type ou de modèle pour l'ensemble des cas possibles. Toutefois, comme le fait remarquer J.Hamel (1997 : 99-100) :

« cette représentativité ne relève pas de la statistique à laquelle elle est souvent réduite en sociologie, mais d'une représentativité qu'on peut qualifier de *théorique* ou de *sociologique*. La représentativité du cas tient alors à des qualités que la théorie met en relief pour les fins de l'étude vers laquelle elle tend, de sorte que ces qualités sont, pour l'essentiel, méthodologique. »

Dans cette optique, il convient de choisir un cas dont la pertinence est presque irréprochable. J. Hamel (1997 : 96) nous rappelle d'ailleurs ce pré-requis lorsqu'il mentionne que :

« [...], le choix du cas est largement déterminé par la manière dont la théorie dispose un problème ou un phénomène à faire fonction d'objet de recherche. Le cas fait office de laboratoire dans la mesure où il comporte les qualités nécessaires en vertu de la théorie dont témoigne l'objet de recherche. »

C'est ce qui explique pourquoi nous avons choisi un cas dont la pertinence relève autant de son actualité que de la place qu'il occupe dans le débat public.

3.3.2 *Justification du cas choisi*

Notre cas est celui du *Forum Social Mondial* (FSM). Pour le rappeler brièvement, la citoyenneté cosmopolite, ou mondiale, dont nous proposons d'analyser les possibilités et les limites au plan de sa mise en oeuvre, suggère un type de citoyenneté attribué au-delà des frontières étatiques et indépendamment des attributs culturels et biologiques des individus. Ce type de citoyenneté se veut plus inclusif, insiste sur les responsabilités des individus tant envers leurs concitoyens qu'envers les autres, encourage les débats démocratiques et la participation tant à l'échelon local, national qu'international et insiste sur l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme comme modèle juridique visant à protéger l'intégrité physique des individus. En quelque sorte, la citoyenneté cosmopolite correspond à un changement à la fois social, politique et culturel ainsi qu'à une nouvelle pratique de la citoyenneté.

Le FSM est un mouvement mondial regroupant des organismes et des acteurs de divers horizons politiques, économiques, culturels et sociaux. Il s'avère pertinent pour notre objet de recherche dans la mesure où il s'agit d'un groupe – voire d'un « forum » – ouvert à tous, sans égard à l'origine ethnique ou religieuse, qui encourage une participation accrue des individus aux prises de décisions à tous les échelons de l'espace public et incite tant l'État que les individus à soutenir et à prendre des actions qui manifestent un plus grand sens des responsabilités envers les autres. Étant généralement des agents du changement social, nous pensons effectivement que les acteurs sociaux issus de la société civile sont plus susceptibles de refléter et de prendre acte des transformations à l'œuvre dans nos sociétés et d'apporter des pistes de réflexion et de solution aux problèmes occasionnés par ces transformations (Offe,1997)

Le FSM s'avère également pertinent en ce qu'il s'agit d'un cas qui permettra d'étudier notre objet dans un contexte récent et actuel tout en tenant compte du point de vue des acteurs. De plus, il s'agit d'un mouvement qui agit à l'échelle mondiale et qui prône, sur ce plan, des changements et des nouvelles façons de faire visant à défendre des rapports politiques, économiques et sociaux plus justes et plus équitables.

3.4 Collecte des données

Notre étude fait appel à des sources documentaires diverses. En ce qui concerne la partie théorique de notre mémoire, nous avons procédé à une recension des écrits afin de dégager et d'identifier les différents éléments qui conduisent à remettre en question la citoyenneté nationale. Afin d'élaborer notre cadre théorique, qui concerne plus spécifiquement la citoyenneté cosmopolite, nous avons d'abord effectué une recherche bibliographique afin de recenser les ouvrages pertinents à notre recherche. Nous avons également eu un entretien avec une personne oeuvrant pour le journal *Alternative*. Celle-ci nous a fourni de nombreuses et précieuses pistes de lecture. Nous avons aussi procédé à une consultation de sites web qui nous ont fourni de nombreuses données. Nous avons participé dans le cadre du GRIMS (Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Mouvements Sociaux) à un séminaire où nous avons présenté notre projet de recherche. Celui-ci a donné lieu à des débats et à de nombreuses discussions qui nous ont été utiles pour l'élaboration finale de notre problématique et de notre perspective de recherche. Nous avons, en dernier lieu, effectué une synthèse des ouvrages recensés afin de dégager les éléments pertinents à l'élaboration de notre perspective théorique.

En ce qui a trait à la portion empirique, nous avons procédé sensiblement de la même manière. Nous avons tout d'abord effectué, suivant une recherche bibliographique, une lecture de travaux – livres et articles de revue – exposant les rudiments de la méthode de l'étude de cas. En ce qui concerne plus spécifiquement le cas que nous avons retenu, le Forum Social Mondial (*FSM*), nous avons opté pour un

cas suffisamment documenté afin d'en faire une analyse adéquate. Par conséquent, nous avons choisi un cas qui existait depuis un certain nombre d'années. Après avoir arrêté notre choix sur un cas, le FSM, nous avons également réalisé une recherche bibliographique afin de recenser les ouvrages concernant celui-ci. Nous avons bien sûr effectué une consultation de sites web, notamment ceux relatifs au FSM. Nous avons par la suite procédé à une synthèse des informations recueillies en vue de présenter notre cas et en faire l'analyse.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre notre démarche de recherche. Nous y avons fait part de nos objectifs, des outils utilisés pour réaliser notre enquête, de la justification de la méthode et du cas retenus ainsi que de la stratégie de cueillette de données. Notre recherche, qui consiste en une analyse exploratoire et descriptive, a pour objectif de saisir ou de comprendre un fait récent par le biais du discours et des attitudes des acteurs sociaux. Il s'agit de voir dans quelle mesure ceux-ci peuvent refléter les dimensions du phénomène étudié, à savoir la citoyenneté cosmopolite et, ultimement bien sûr, répondre à notre question de recherche. De ce point de vue, la méthode de l'étude de cas s'est avérée, parmi d'autres, la plus adéquate pour accomplir nos objectifs.

Chapitre 4 : Présentation et description de l'étude de cas : Le Forum Social Mondial

Nous avons pu constater dans les chapitres précédents le rôle crucial qu'a joué le processus de la mondialisation (qu'il soit économique, politique ou culturel) dans la transformation de nos sociétés. Bien que la mondialisation ne puisse à elle seule rendre compte de tous les changements observés et en expliquer la profondeur ou l'ampleur, elle s'est néanmoins avérée un puissant catalyseur des bouleversements récents tant à l'échelle locale, nationale que supranationale (voir Bauman, 1999; Held et al, 1999; Martin, Metzger et Pierre, 2003). Elle a manifestement occasionné un effet « déstructurant » pour nos sociétés notamment sur le plan de l'organisation et des relations de travail mais aussi concernant l'ensemble des rapports sociaux. La remise en question, dans les pays occidentaux, du modèle fordiste et taylorien, sous l'impulsion des tenants d'une mondialisation néolibérale promouvant une libéralisation accrue des biens, des services et de la finance, a conduit à un bouleversement du système productif et du rapport salarial (Aguiton, 2001; Castel, 1995; Martin, Metzger et Pierre, 2003 : chap. 8 et 9). Les firmes ont été contraintes, face à une concurrence accrue sur le marché mondial, d'adopter un nouveau modèle managérial basé sur la flexibilité. Les travailleurs ont été les premiers à payer le prix de ce nouveau modèle.

De plus, la citoyenneté, qui avait joué un rôle crucial tant dans le processus d'identification des individus à l'État-nation que dans la garantie et la défense de droits civiques, politiques et sociaux, se révèle insuffisant sur le plan national. Nous l'avons souligné, les États-nations sont confrontés à une remise en question de leur souveraineté et de leur rôle comme régulateur exclusif des modes de vie. Face à la perte ou au déplacement du pouvoir auxquels ils sont exposés, les États n'offrent plus aux individus les garanties adéquates pour leur protection.

Même si certaines données et certains faits nous incitent à relativiser le caractère global de la mondialisation, notamment sur le plan économique (voir Hirst et Thompson, 1999; Martin, Metzger et Pierre, 2003), il n'en demeure pas moins qu'une grande majorité d'individus en sont affectés, directement ou indirectement. Bien que certains pays du Sud, plus particulièrement certains pays de l'Asie du Sud-est, aient bénéficié positivement des retombées de l'ouverture accrue des marchés, il n'en demeure pas moins que, globalement, les inégalités tant sociales qu'économiques perdurent. En bref, la mondialisation se déroule sur fond de pauvreté, d'inégalité, de violence et de « déséquilibres écologiques » (Beaud, 2000; Martin, Metzger et Pierre, 2003).

Les problèmes soulevés précédemment ont ainsi contribué à l'émergence de mouvements contestataires dénonçant les effets néfastes de la mondialisation en proposant un modèle alternatif de régulation, en opposition au modèle qui mise sur la

libre circulation des biens, des services et des personnes, plus soucieux des besoins essentiels et fondamentaux des individus. Le *Forum Social Mondial* (FSM) est certes le plus connu de ces mouvements. Il existe depuis plus de cinq ans et tente d'élaborer une telle alternative par le biais d'une manifestation annuelle qui regroupe divers intervenants dénonçant le caractère abrupt et imparfait de la mondialisation capitaliste et libérale.

Dans le présent chapitre, nous présentons le Forum Social Mondial. Il s'agit de retracer l'origine de cette mobilisation, d'introduire les principaux acteurs, d'exposer les revendications qu'ils défendent, de mentionner les ressources dont ils disposent et, enfin, de présenter les pratiques qu'ils mettent en avant. Dans un premier temps, toutefois, nous dirons quelques mots sur le développement de l'action collective dans le contexte de la mondialisation.

4.1. Mondialisation et action collective

Ces dernières années, nous avons assisté à l'éclosion d'un discours critique et à l'émergence d'un mouvement et d'une « politique de résistance » (voir Gills, 2000) à l'endroit des pratiques de la mondialisation. Le « mouvement altermondialiste », comme le surnomment divers intervenants de la sphère publique, toute allégeance politique confondue, s'érige depuis quelques années contre une certaine idée de la mondialisation que les principaux chefs de file considèrent injuste et illégitime.

La mondialisation est souvent présentée par le mouvement altermondialiste comme responsable de tous les maux de la planète. Si ce jugement mérite d'être nuancé, la mondialisation a de façon bien réelle contribué, tant par son imaginaire (voir Laïdi, 1998) que par ses effets néfastes avérés, à susciter la crainte et l'insécurité chez de nombreux individus. Elle a de ce fait donné prise à la constitution d'actions collectives luttant contre les processus et les effets pervers de la mondialisation. Le mouvement altermondialiste dénonce en substance la mise en oeuvre d'une mondialisation productrice d'inégalités et d'effets néfastes pour l'environnement. Il condamne également l'attitude antidémocratique des promoteurs de la mondialisation qui discutent de leurs projets derrière des portes closes. Le mouvement altermondialiste en appelle à cet effet à une « autre mondialisation », à une mondialisation plus inclusive qui profiterait à tous. (Aguiton, 2001).

Le FSM constitue certes la figure emblématique de ce mouvement. Ce dernier, mis sur pied il y a cinq ans, est devenu un événement et un acteur incontournables de l'opposition à la mondialisation néo-libérale. Tenu sur une base annuelle, simultanément au *Forum Économique de Davos*, dont il dénonce le caractère par trop économique, le FSM tente de proposer une alternative crédible à la mondialisation néo-libérale, une « autre mondialisation », une mondialisation plus humaine.

Le mouvement altermondialiste, le FSM en tête, s'est constitué au fil des ans un réseau de militants dont les actions, tant à l'échelle nationale qu'internationale, n'ont pas été sans impact sur l'opinion publique et sur l'attitude des personnes et des institutions – en l'occurrence le FMI, la BM et le G8 – que ce mouvement dénonce et critique. Nous avons pour exemple l'*Accord Multilatéral sur les Investissements*, communément appelé AMI qui, suite à sa dénonciation par divers mouvements opposés à la mondialisation néo-libérale, fut abandonné par ses instigateurs. Nous avons ainsi assisté à un mouvement de résistance qui a forcé, ou à tout le moins initié, un repli de la part des défenseurs de cet accord. Ajoutons, en outre, que les promoteurs d'une mondialisation néo-libérale semblent aujourd'hui davantage tenir compte des critiques du mouvement altermondialiste dans l'élaboration de leurs politiques et de leur discours. Les propos tenus par les dirigeants du G8, du FMI et de la BM laissent d'ailleurs présager un changement de ton et d'attitude (voir Martin, Metzger et Pierre, 2003). Il faut cependant admettre que les actions et les résultats s'avèrent encore peu nombreux et peu concluants jusqu'ici. On peut se référer, par exemple, à la volonté exprimée par les dirigeants des pays occidentaux et les principales institutions internationales de réduire la pauvreté et la faim dans le monde. Malgré un certain recul de celles-ci à l'échelle mondiale, force est de constater qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés par l'ONU.⁴

⁴ Voir la revue *Alternatives Internationales*, 27 (septembre 2005), 26-39 qui aborde la question de la pauvreté.

4.2 Le Forum Social Mondial

4.2.1 Origine et caractéristiques du FSM

Le FSM a vu le jour en 2001 dans la foulée des mouvements de contestation qui ont débuté en 1998 avec la mobilisation de divers organismes dénonçant l'*Accord Multilatéral sur les Investissements* (AMI) (FSM, 2005). Sommairement, cet accord prévoyait accorder à tout investisseur étranger le droit et le pouvoir de poursuivre un État qui empêcherait un investisseur donné, de quelque façon que ce soit, de tirer pleinement profit de ses investissements. Par exemple, un État pouvait être poursuivi si ses normes sociales ou environnementales entravaient ou constituaient un frein à la capacité des investisseurs d'entreprendre des projets ou d'investir des capitaux. Il s'agissait ni plus ni moins de protéger les investissements étrangers des firmes au détriment du pouvoir des États de mettre en oeuvre des politiques sociales et économiques qui leur sont propres. En contrepartie, ces investisseurs n'avaient aucune obligation envers les États et les populations visées.

Comme nous pouvons l'imaginer, cet accord a soulevé l'ire de nombreux groupes sociaux et communautaires qui y ont vu une intrusion dangereuse dans la souveraineté des États et une mainmise sans précédent du capital sur le bien-être des individus et des sociétés. Bref, la mobilisation de plusieurs acteurs sociaux, initiée par l'organisme ATTAC (*Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens*), suivant la divulgation de cet Accord, discuté en secret lors des réunions de l'OCDE (*Organisation de coopération et de développement*

économique), a constitué en quelque sorte le début d'une prise de conscience des méfaits éventuels de la mondialisation néo-libérale et le point de départ d'un mouvement planétaire qui n'a cessé de s'élargir.

Mais l'idée d'un Forum mondial est véritablement mise en oeuvre suite à une réunion de l'OMC (*Organisation Mondiale du Commerce*) à Seattle en 1999. Il constitue en quelque sorte l'aboutissement d'une série de manifestations et de mobilisations majeures, amorcée justement à Seattle en 1999 (voir Barrez, 2002; Seoane et Taddei, 2002). Des manifestations sont en effet systématiquement tenues dans les lieux où se réunissent les institutions internationales telles que l'OMC, le FMI, la BM ainsi que le G8. Il s'agissait, avec la mise sur pied du FSM, d'entreprendre une « nouvelle étape de résistance » basée non seulement sur des manifestations, mais aussi sur des échanges d'idées et de propositions visant à construire et à présenter une alternative valable à la mondialisation néo-libérale (FSM, 2005). D'ailleurs, le slogan du FSM, « Un autre monde est possible », est sans équivoque sur les ambitions de ce dernier.

C'est à Oded Grajew, Brésilien d'origine et coordonnateur d'une association pour l'entreprise socialement responsable, que revient la paternité de cette idée d'organiser un tel forum (Barrez, 2002; Fisher et Ponniah, 2003). L'idée fut par la suite présentée à Bernard Cassen, alors directeur du journal mensuel *Le monde diplomatique*. Ce dernier a manifesté d'emblée son enthousiasme à un tel projet qu'il n'a cessé de promouvoir. C'est également Bernard Cassen qui a proposé de tenir ce

rassemblement dans un pays du tiers-monde, soit le Brésil, et plus particulièrement à Porto Alegre, ville célèbre pour sa lutte contre le néo-libéralisme et pour avoir adopté des pratiques démocratiques innovatrices en instaurant un budget participatif.

Le FSM naît ainsi avec la volonté avouée de prendre le contre-pied de ces institutions économiques et politiques dont il déplore les réunions derrière des portes closes et le manque de représentativité des individus qui assistent aux discussions. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard que la tenue du FSM ait lieu en même temps que le Forum économique de Davos et ce pour mieux marquer le contraste entre, d'un côté, le caractère économique et restreint du Forum de Davos et, de l'autre, le caractère social et démocratique du Forum de Porto Alegre. Le FSM insiste d'ailleurs sur le caractère pluriel, diversifié et inclusif de l'événement. Il se définit lui-même comme :

« un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et autres organisations de la société civile qui s'opposent au néo-libéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. » (FSM, 2005)

4.2.2 *Les acteurs du FSM*

Bien sûr, il s'avèrerait interminable d'énumérer toutes les organisations, issues de la société civile, qui peuvent participer et qui participent au FSM. Pas moins de 6800 organisations, provenant de 151 pays et totalisant environ 155 000 personnes, ont par exemple participé à l'édition 2005 du FSM qui se déroulait à Porto Alegre

(FSM, 2005). Pour y participer, celles-ci doivent adhérer à la Charte des principes du FSM (voir Annexe 1). Il y a quatorze principes auxquels les participants doivent souscrire afin de prendre part au Forum Social Mondial sous diverses formes, c'est-à-dire au plan de l'organisation, de l'élaboration de propositions et des discussions. Il est également possible de s'inscrire à titre individuel à condition de ne représenter ni un gouvernement ni un parti politique.

Plusieurs acteurs sociaux composent la mosaïque du FSM. Il s'agit d'acteurs sociaux qui proviennent de divers horizons et qui habituellement sont actifs tant sur le plan local, national qu'international. Nous y retrouvons des syndicats locaux et nationaux, des mouvements paysans – comme le Mouvement des Sans Terre au Brésil – des organisations religieuses – comme Jubilé 2000 – des organismes de défense et de protection des animaux, des organisations environnementales et bien sûr des ONG qui oeuvrent tant dans le secteur du développement international que de l'environnement.

4.2.3 Les revendications et les enjeux

Les enjeux débattus au FSM sont nombreux et variés. Au-delà du slogan du FSM, que nous avons évoqué précédemment, se profile en effet un ensemble de questions cruciales pour le bien-être des individus, des sociétés et des peuples. Assez sommairement, celles-ci concernent, entre autres, le bien commun, l'environnement, la paix, les droits humains, la démocratie, la solidarité, le développement, les inégalités Nord-Sud, l'exclusion, la liberté et, bien sûr, la citoyenneté. Ces enjeux et

revendications peuvent être résumés par l'article 4 de la charte du FSM qui stipule:

« Les alternatives proposées au Forum Social Mondial s'opposent à un processus de mondialisation capitaliste commandé par les grandes entreprises multinationales et les gouvernements et institutions internationales au service de leurs intérêts. Elles visent à faire prévaloir, comme nouvelle étape de l'histoire du monde, une mondialisation solidaire qui respecte les droits universels de l'homme, ceux de tous les citoyens et citoyennes de toutes les nations, et l'environnement (sic), étape soutenue par des systèmes et institutions internationaux (sic) démocratiques au service de la justice sociale, de l'égalité et de la souveraineté des peuples. »

Les politiques économiques adoptées par les États sous l'impulsion de quelques grandes organisations et institutions internationales, tel le FMI, la BM, l'OCDE et par quelques pays occidentaux, dont les États-Unis en tête, contribueraient à produire des inégalités sociales, politiques et économiques et à établir des rapports de domination et d'exploitation. Ces politiques économiques, basées sur une logique de productivité, de croissance à l'infini et d'accumulation du capital, induiraient, entre les individus, les sociétés et les États, une logique de compétitivité débouchant sur une lutte permanente pour l'accaparement des ressources au-delà des limites de leur disponibilité et de leur renouvellement. Elles seraient par conséquent dommageables pour l'équilibre écologique en plus de créer, dans certaines contrées, des rivalités et des guerres interminables afin de faire main basse sur diverses ressources.

C'est ainsi que ces enjeux ont fait, au sein du FSM, l'objet de revendications qui, pour la plupart, vont à l'encontre de la logique néo-libérale endossée par les grandes organisations et institutions internationales et les pays mentionnés. C'est à cet effet que le FSM revendique, sur le plan strictement économique, une meilleure

distribution des richesses entre le Nord et le Sud (Fisher et Ponniah, 2003). Il est demandé d'abolir la dette des pays du Sud (Toussaint et Zacharie, 2003), héritée de l'époque coloniale, qui a été aggravée tant par les *Politiques d'ajustement structurel* (PAS), encouragées par le FMI et la BM, que par les règles du commerce mondial qui désavantagent ces pays. Dans cette optique, un meilleur contrôle des capitaux financiers, idée parrainée par l'association ATTAC, fait également parti des demandes du FSM. Bref, pour le FSM, il importe de revoir et de réécrire l'ensemble des règles qui guident et organisent la sphère économique. Le bien commun devrait avoir préséance sur le profit.

Sur le plan politique, les demandes formulées vont dans le sens d'une promotion plus active d'une démocratie qui serait mondiale et participative et, a fortiori, d'une démocratisation des instances internationales. Il conviendrait d'ériger une démocratie mondiale, qui serait au service des droits humains et de la souveraineté des peuples (Barrez, 2002), par laquelle des individus de divers horizons politiques, sociaux et culturels auraient le loisir de décider et de choisir, après délibération, ce qu'ils considèrent pour eux le bien commun. L'ONU (*Organisation des Nations Unies*) – à condition d'en réviser les règles de fonctionnement et que celles-ci soient respectées – pourrait à juste titre être mise à profit pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une telle démocratie.

Sur le plan social et culturel, le FSM plaide pour que tous les pays posent des actions concrètes visant à mettre fin à toutes formes de discrimination, qu'elles soient basées sur le sexe, l'âge, l'ethnie, l'appartenance sociale, l'orientation sexuelle ou la religion. Le FSM revendique également pour tous un accès démocratique, juste et égalitaire à l'éducation publique, au savoir, à des soins de santé adéquats et à des médicaments essentiels (voir Fisher et Ponniah, 2003). La création d'un fond mondial contre le SIDA fait d'ailleurs parti des réclamations du FSM.

Sur le plan environnemental, le FSM demande que soient appliqués les principes du développement durable et que cesse le pillage des ressources qui met en danger la capacité de la planète à se régénérer. Il revendique à cet effet une gestion durable de l'eau et une distribution plus équitable de cette ressource. Il importe que l'eau ne soit pas considérée comme une marchandise parmi d'autres, dont seuls les plus riches pourraient bénéficier. Il s'agit de considérer l'eau comme un droit et un bien commun, essentiel à la vie, et soustrait à la privatisation et à la logique marchande (Fisher et Ponniah, 2003).

Bien sûr les revendications formulées au FSM sont nombreuses et ne se limitent pas à celles qui viennent d'être mentionnées. Mais nous avons présenté celles qui résument le mieux la position et l'esprit du FSM. Disons, pour résumer brièvement, que le FSM revendique dans les faits un monde plus juste et plus égalitaire.

4.2.4 *Les ressources*

Bien évidemment, un événement d'une telle envergure demande des gens, des structures, de l'organisation et des moyens financiers importants. Sur ce plan, le FSM a disposé en 2005, pour l'organisation du Forum, d'un budget totalisant plus de 21 millions de dollar U.S. dont un peu plus de 17 millions ont été amassés. Ces sommes proviennent principalement d'agences de coopération internationale, du gouvernement fédéral brésilien, du gouvernement de la province du Rio Grande do Sul, où se trouve la ville de Porto Alegre, d'entreprises à caractère social, des membres du conseil international du FSM ainsi que des frais d'inscription (FSM, 2005).

Sur le plan logistique, le FSM compte sur le Conseil International qui regroupe le Secrétariat du FSM et plus d'une centaine de délégués (organismes et associations) parmi lesquels une vingtaine forme le Comité d'organisation du Forum. Le FSM bénéficie également de l'appui et du soutien des pays où se déroule le Forum. Les responsabilités du Conseil International consistent à formuler les stratégies, à maintenir des contacts continus avec les différents mouvements et organismes qui participent au FSM, à encourager une participation et des débats plus larges sur les propositions soumises au FSM, à supporter et promouvoir des rencontres – c'est-à-dire aider les participants à établir des contacts – et, enfin, à fournir les structures adéquates permettant soit la diffusion des sujets et des modes de fonctionnement, soit l'identification et l'invitation des orateurs et des exposants (FSM, 2005).

On peut facilement imaginer l'importance que peuvent avoir eu, et ont encore évidemment, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les médias traditionnels, sur la tenue d'un tel événement. L'Internet s'est avéré une ressource indispensable tant pour la communication que pour l'échange entre les organisateurs. La mise sur pied du FSM n'est certes pas étrangère à l'efficacité et à la rapidité d'un fonctionnement en réseau. Celui-ci a certes été utile tant pour la diffusion de documents et d'informations concernant la création de cet événement. Le FSM dispose d'ailleurs d'un site Internet qui renferme une foule d'informations sur le mouvement. Il est aussi possible de s'inscrire au bulletin du FSM disponible sur le site. Les médias traditionnels – radio, télé et journaux – sont également mis à contribution afin de diffuser plus largement des informations sur l'événement.

4.2.5 Les pratiques

Le FSM repose sur un fonctionnement assez souple qui reflète le caractère festif de l'événement. Les pratiques que le FSM tend à développer sont largement discutées dans la Charte des principes du FSM (FSM, 2005). Il essaie d'abord de mettre en pratique l'approfondissement de la réflexion et des débats d'idées de façon démocratique. Il encourage et valorise l'échange et la délibération dans les limites de la liberté d'expression.

Le FSM adopte également des principes de pluralité et de diversité. Non seulement il insiste, à ce titre, sur le caractère mondial du processus du Forum, « toutes les rencontres qui feront partie de ce processus ont une dimension

internationale » (voir Charte des Principes en annexe), mais il promeut aussi la diversité d'action et de mouvement et la pluralité sur plusieurs plans (orientations sexuelles, ethnique, culturel, générationnel et capacités physiques).

Enfin, le FSM entend favoriser des espaces d'articulation qui jettent des ponts entre des instances et des mouvements nationaux et internationaux visant à renforcer la capacité de résistance sociale. En outre, celle-ci doit s'accomplir de façon pacifique et être exempte d'actions violentes.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre notre étude de cas : le Forum Social Mondial. Ce dernier s'inscrit dans un mouvement de résistance faisant suite à une kyrielle de manifestations qui ont débuté vers la fin des années 1990. D'entrée de jeu, l'objectif consistait à s'opposer à l'ordre néo-libéral qui, dans l'idéologie dominante, est représenté comme le mode unique de régulation économique, politique, et sociale.

Nous avons pu constater que le FSM renferme un grand nombre d'acteurs issus de la société civile, ayant pour but d'articuler et de proposer une alternative valable à la mondialisation capitaliste et néo-libérale, qu'ils jugent inhumaine. Les questions et les enjeux débattus au FSM sont nombreux et représentent bien les défis globaux auxquels fait et aura à faire face la planète au cours des prochaines années.

Chapitre 5 : Les enjeux d'une citoyenneté cosmopolite

La citoyenneté cosmopolite, nous l'avons dit et souligné dans les chapitres précédents, institue entre l'État et les individus des rapports sociaux différents tant dans sa façon de concevoir l'identité, les droits des individus, leurs responsabilités que la participation de ceux-ci à la vie démocratique. Bien que la citoyenneté cosmopolite ne fasse pas l'unanimité au sein du milieu académique, certains groupes sont porteurs d'un discours et de pratiques qui semblent appuyer la démarche ou l'approche proposée par les défenseurs de la citoyenneté cosmopolite.

Dans ce cinquième chapitre, nous proposons de décrire et d'analyser le discours et les pratiques d'une organisation particulière, le Forum Social Mondial (FSM), afin d'explorer et d'évaluer la possibilité de mettre en oeuvre, éventuellement, un tel type de citoyenneté. En fait, nous voulons examiner si le FSM constitue un exemple de la mise en oeuvre de la citoyenneté cosmopolite. Son discours et ses pratiques reflètent-ils les caractéristiques propres à ce type de citoyenneté? En sont-ils un bon exemple?

Les dimensions qui permettront une telle vérification sont celles de l'identité, des droits, des responsabilités et de la participation démocratique. Il s'agit ni plus ni moins des quatre composantes qui, dans les démocraties libérales, constituent le socle de la citoyenneté. Auparavant, cependant, nous rappelons brièvement le contexte

ayant contribué au développement de la citoyenneté cosmopolite ainsi que les caractéristiques concernant ses principales composantes.

5.1 Bref rappel des caractéristiques de la citoyenneté cosmopolite

La citoyenneté cosmopolite constitue une approche qui, selon ses défenseurs, convient davantage à un contexte marqué par la mondialisation. Pour le résumer sommairement, les États font face, aujourd'hui, d'un côté, à l'émergence de nouveaux acteurs tant à l'échelon national qu'international et, de l'autre, à la démultiplication des lieux de pouvoir (voir Nootens, 2004; Sassen, 1998a, 1998b, 2003b). Cela a eu pour effet de transformer et de complexifier les sociétés et par le fait même de modifier les rapports qu'entretenaient les États avec les individus – tant les nationaux que les étrangers – vivant sur un territoire national. Par exemple, sur le plan de l'identité, composante importante et fondamentale de la citoyenneté, les individus sont moins enclins à exprimer, de façon exclusive, leur lien d'appartenance à un groupe unique. Dans un ouvrage récent, J. Beauchemin (2004) décrit bien cette crise identitaire que subissent les sociétés modernes. Selon lui, nos sociétés sont traversées par un pluralisme identitaire qui conduit à l'éclatement de la communauté politique : ce qui rend moins aisé l'élaboration d'un projet politique et social commun. Dans cette lancée, rappelons les caractéristiques de la citoyenneté cosmopolite.

À l'égard de l'identité, notamment, la citoyenneté cosmopolite insiste moins sur l'identification exclusive de l'individu à la nation. Selon la conception cosmopolite, les individus doivent également s'identifier à l'humanité dans son ensemble et exprimer leur allégeance et leur loyauté envers celle-ci. La citoyenneté cosmopolite défend en quelque sorte un pluralisme identitaire. Celui-ci s'avère d'une certaine façon essentiel dans l'expression d'une solidarité mondiale. Les individus doivent pouvoir s'identifier non pas (ou non seulement) sur la base de caractéristiques culturelles ou religieuses mais sur la base de notre humanité commune et de valeurs telles que le partage équitable des ressources, la justice et l'égalité par exemple.

En ce qui concerne la question des droits octroyés aux individus, la conception cosmopolite stipule que ceux-ci ne doivent pas être accordés sur le principe de la filiation, du lieu de naissance ou de résidence établis en référence à un État-nation. Les individus, selon cette conception, devraient bénéficier de droits sur la seule base de leur humanité et non en fonction d'attributs culturels ou religieux qui découlent du concept de nation. Les États, par le fait même, doivent garantir à tous les individus, peu importe leur origine culturelle, religieuse, biologique ou géographique la dignité, la protection et le respect de leur personne. Ce qui implique l'octroi de nouveaux droits. Plusieurs auteurs (Linklater, 2002a, 2002b; Held, 2004; Woodiwiss, 2002; Pogge, 1992; Urry, 1998, 2000) ont ainsi exprimé le souhait que ces droits s'appuient sur la Charte des droits humains et le droit international. Des droits économiques, environnementaux et culturels pourraient, par exemple, être envisagés.

La question des responsabilités et des obligations occupe une place importante dans la conception cosmopolite de la citoyenneté. Contrairement à la conception traditionnelle de la citoyenneté, la conception cosmopolite encourage davantage les individus et les citoyens à manifester leur sens des responsabilités et du devoir envers ceux qui ne partagent pas un espace géographique immédiat ou qui ne partagent pas des caractéristiques ethniques ou religieuses identiques. En quelque sorte, tous les acteurs, quels qu'ils soient, sont conviés à défendre le bien commun de l'humanité et à s'acquitter de leurs responsabilités face aux problèmes globaux (Linklater, 2002b; Urry, 1998, 2000).

Le développement et la mise en oeuvre de nouvelles pratiques démocratiques, à l'échelle mondiale notamment, sont également au cœur des débats concernant la citoyenneté cosmopolite. Nous avons souligné, dans un précédent chapitre, les difficultés rencontrées par un grand nombre d'individus à prendre part, démocratiquement, aux discussions et aux décisions qui sont prises concernant l'avenir de la planète et qui, pourtant, les affectent. La conception cosmopolite de la citoyenneté propose de développer et de mettre en oeuvre, à l'échelle internationale et mondiale, des institutions démocratiques et des mécanismes de participation à des processus de décision capables de garantir à tout individu une représentation adéquate. Il s'agit de s'assurer, soit par le biais d'une représentation parlementaire ou d'instances délibératives, que le plus grand nombre d'individus possible soit consulté ou que leur opinion soit prise en compte lorsque des projets proposés par des acteurs ou par des institutions tant étatiques que non-étatiques, par exemple, sont susceptibles

d'affecter ces individus.

5.2 L'exemple du Forum Social Mondial

Le FSM s'est avéré, au fil des ans, un événement et une organisation incontournables sur la scène internationale. Il s'est imposé comme une référence essentielle en tant que mouvement d'opposition à l'ordre néo-libéral imposé par certains pays et certaines institutions internationales. Malgré quelques hésitations et certaines réticences de notre part à qualifier le FSM de mouvement social, le Forum Social Mondial s'inscrit néanmoins dans la mouvance des contestations politiques, culturelles et sociales caractérisée par ce qu'on appelle « les nouveaux mouvements sociaux ». En parlant de ceux-ci, J. Conway (2004 : 367) dira à ce propos :

« These 'new social movements' are remaking citizenship in multiple ways at multiple scales as they contest the contraction of rights, democracy, and sovereignty accompanying the advance of neoliberal globalization. »

Elle ajoute ensuite en parlant du FSM :

« The World Social Forum (WSF), in its foundational embrace of participation, pluralism, and diversity, its opposition to neoliberal globalization and 'any one way of thinking', is a new kind of political space, giving rise to new citizenship practices in a time of empire. »

Dans quelle mesure, le FSM, comme le souligne cet auteur, reflète-t-il, en partie ou en totalité, ces nouvelles pratiques de la citoyenneté dont l'approche cosmopolite, sur le plan théorique, s'avère un modèle?

Lorsque nous considérons le discours et les pratiques du FSM nous pouvons dégager quelques constats. Tout d'abord, sur le plan de l'identité, le FSM semble favoriser et encourager l'attribution d'une citoyenneté sans égard à l'origine ethnique ou religieuse des individus ou des groupes et la constitution d'un espace public ouvert à divers contextes politiques, sociaux et culturels. Il ne s'agit pas, comme le pratiquent généralement les États-nations, de restreindre la citoyenneté ou l'espace publics aux individus ou aux groupes qui partagent des caractéristiques spécifiques communes. La Charte du Forum Social Mondial est d'ailleurs assez claire à ce sujet comme en font foi les articles 8 et 9. L'article 8, entre autres, dit à cet effet :

« Le Forum Social Mondial est un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui articule de façon décentralisée, en réseau, des instances et des mouvements engagés dans des actions concrètes, au niveau local ou international, visant à bâtir un autre monde. »

L'article 9 précise davantage la position du FSM quant à sa volonté de promouvoir la diversité et la pluralité des identités. Comme le mentionne cet article :

« Le Forum Social Mondial sera toujours un espace ouvert au pluralisme et à la diversité des engagements et des actions d'instances et de mouvements qui décident d'y prendre part, comme à la pluralité des sexes, ethnies, cultures, générations et capacités physiques dans la mesure où ils respectent la Charte des Principes. »

Avec plus de 155 000 personnes provenant de pas moins de 6800 organisations issues de plus de 155 pays en 2005, le FSM accueille ainsi des individus et des groupes de différents horizons dont l'objectif initial consiste à débattre librement de divers enjeux afin de trouver, ultimement, des solutions et des

alternatives au modèle néo-libéral. Dès lors, nous pouvons dire que le FSM met en pratique ses propositions.

L'attribution de droits aux individus ou aux groupes constitue une facette primordiale dans tout régime de la citoyenneté traditionnelle et ce même si chaque État est libre d'y accorder l'importance qu'il désire. Il reste cependant que ces droits constituent en général le cadre légal des rapports entre les institutions publiques et les individus ou les groupes. Dans les démocraties libérales, la place accordée aux droits individuels est souvent prépondérante sur celle des responsabilités et des devoirs. L'approche cosmopolite de la citoyenneté ne rompt pas totalement avec cette façon de voir la citoyenneté même si l'importance que ses défenseurs accordent aux responsabilités et aux obligations des individus envers autrui est plus substantielle. Cependant, nous l'avons maintes fois souligné, la citoyenneté cosmopolite entend adopter la Charte des droits humains comme cadre moral et législatif régissant les rapports entre les individus, les groupes, les États et les institutions tant locales, nationales qu'internationales. Cela implique l'attribution de nouveaux types de droits que nous avons évoqués précédemment.

Le FSM ne fait pas mention nommément dans sa Charte de ces nouveaux types de droits qui pourraient être accordés aux individus et aux groupes. Cependant, il mentionne dans l'article 10 de la Charte des Principes que le respect des Droits de l'Homme doit prévaloir sur « toute vision totalitaire et réductrice de l'économie, du développement et de l'histoire et sur l'usage de la violence comme moyen de contrôle

social par l'État. »

Si la Charte des Principes du FSM fait assez peu mention de la question des droits, il serait prématuré de conclure que ceux-ci préoccupent peu le FSM. Comme le souligne J. Conway (2004 : 374), le FSM élargit la vision traditionnelle des droits sociaux et humains :

« The social movements of WSF are contesting hegemonic regimes of many kind. At their heart are claims for rights to survival, nature, difference, participation, and dignity in other words, for the right to have rights. »

Les droits dont pourraient bénéficier les individus sont en effet abordés lors des réunions et des rencontres qui se déroulent pendant le sommet du Forum Social Mondial selon ce que rapportent plusieurs observateurs. Ces rencontres donnent lieu à des propositions dont certaines mettent l'accent sur la question des droits humains.

Comme le mentionne un de ces observateurs, F. Mestrum (2004 : 205) :

« Nombreux sont les auteurs qui réclament un respect scrupuleux des droits de l'homme et une revitalisation de l'ONU. Ces revendications sont loin d'être novatrices, mais elles soulignent l'importance attachée à la gouvernance, d'une part, et au droit, d'autre part. »

Plus loin elle précise (p.214) :

« [...], malgré le rejet de la mondialisation néolibérale, la demande démocratique se concrétise, chez plusieurs intervenants, dans une revendication de citoyenneté mondiale : une reconnaissance des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et les moyens juridiques de les faire respecter. »

Dans une déclaration de principe adoptée par le FSM lors du sommet de 2002, on y rappelle l'engagement de l'organisme à combattre le modèle néo-libéral créateur de misère et d'insécurité et à réclamer des droits pour assurer la protection des individus. L'article 12 de cette déclaration de principe, tel que rapporté par un autre observateur, J. Corrêa Leite (2005 : 191) se lit comme suit :

« Neoliberal policies create tremendous misery and insecurity. They have dramatically increased the trafficking and sexual exploitation of women and children. Poverty and insecurity creates millions of migrants who are denied their dignity, freedom, and rights. We therefore demand the rights of free movement and physical integrity and the legal status of all migrants. »

Ce droit à la liberté de mouvement et à l'intégrité physique est d'ailleurs un élément qui revient souvent chez les défenseurs de la citoyenneté cosmopolite. Il s'agit en fait d'accorder des droits aux individus non plus en fonction du lieu de naissance (*jus solis*) ou d'une quelconque filiation (*jus sanguinis*) mais en fonction de l'endroit où ceux-ci désirent s'établir au gré de leurs pérégrinations.

Pour autant l'adoption de la Charte des droits de l'Homme ne fait pas entièrement l'unanimité parmi les groupes présents au FSM, notamment dans les mouvements syndicaux. C'est ce que rapportent Ponniah et Fisher (2003 : 17) :

« Les appels des syndicats du Nord à l'inclusion, dans les accords internationaux sur le commerce et l'investissement, de clauses concernant les droits de l'Homme, sont souvent interprétés par les travailleurs du Sud comme une forme déguisée de protectionnisme. »

Il appert en effet que certains individus ou certaines organisations, provenant des pays du Sud, associent la charte des droits de l'homme à des valeurs occidentales et redoutent par le fait même le non-respect de leur différence ou de leur spécificité. Cela constitue à notre avis un des écueils que devra surmonter le FSM lors des prochains sommets.

La question des devoirs, des obligations et des responsabilités occupe une place appréciable dans la conception cosmopolite de la citoyenneté. Dans la conception traditionnelle, les devoirs et les responsabilités échoient généralement aux États et aux individus. C'est-à-dire que, dans un premier temps, les individus, en vertu des droits conférés par les États, ont le devoir et l'obligation de respecter un certain nombre de règles et de normes définies, d'une part, par l'État, et, d'autre part, par l'ensemble des membres d'une société. Les individus ont aussi envers autrui des devoirs et des obligations à honorer. Par exemple, ils doivent, dans les limites de leur propre sécurité physique, porter assistance aux individus en danger. Dans un deuxième temps, l'État a également, envers ces individus membres de la société, un certain nombre de devoirs et d'obligations. L'État doit, par exemple, assurer la protection et la sécurité physique des individus. Il a l'obligation d'assurer aux individus des conditions de vie décentes tout en leur permettant d'exercer leur liberté en toute quiétude.

Les tenants de la citoyenneté cosmopolite endossent en partie cette façon de concevoir les obligations et les responsabilités individuelles. Cependant, selon la conception cosmopolite, l'expression de ces responsabilités et de ces obligations doit se manifester au-delà des frontières nationales. C'est-à-dire que les individus ne doivent pas exercer leurs responsabilités et leurs obligations envers autrui uniquement sur la base de caractéristiques géographiques, culturelles ou religieuses similaires. Ils ont également des responsabilités et des obligations envers autrui dans la mesure où ils partagent, avec d'autres, une humanité commune. Les défenseurs d'une citoyenneté cosmopolites plaident ainsi pour une solidarité mondiale et transnationale qui s'articule autour des valeurs de justice et d'équité sociale.

Le Forum Social Mondial affiche une sympathie certaine à l'égard de la conception des devoirs et des responsabilités défendue par l'approche cosmopolite de la citoyenneté. D'ailleurs, l'initiative d'acteurs issus de la société civile de mettre sur pied le Forum Social Mondial, parallèle à celui du Forum de Davos – qui encourage un modèle économique dommageable à un grand nombre d'individus et à l'environnement – traduit leur volonté de mettre en pratique et de renforcer la solidarité entre les peuples. C'est ce que précise l'article 1 de la déclaration de principe élaborée lors du sommet de 2002 du FSM à propos de l'objectif que vise cette rencontre :

« In the face of continuing deterioration in the living conditions of people, we, social movements from all around the world, have come together in the tens of thousands at the second World Social Forum in Porto Alegre. We are here in spite of the attempt to break our solidarity. We come together again to continue our struggles against neoliberalism and war, to confirm the agreement of the last Forum and to reaffirm that another world is possible. »
(Corrêa Leite, 2005 : 187)

Pour le FSM, en effet, le modèle économique actuel est destructeur de solidarité. L'idéologie de la croissance infinie et la quête effrénée du profit élèvent les individus et les peuples les uns contre les autres et les incitent à poser des gestes qui vont dans le sens de leur propre intérêt au détriment du bien commun. Ce plaidoyer pour « un autre monde » traduit en quelque sorte le souhait d'une justice sociale mondiale et d'un partage plus équitable des richesses de la planète : ce qui nécessite des actions communes manifestant un plus grand sens de solidarité envers autrui. Cela implique que tous les acteurs s'engagent à poser des gestes qui entraînent le moins de dommage possible pour autrui, tout en construisant des alternatives, au modèle néo-libéral, qui seraient moins dommageables pour l'ensemble des individus, des groupes et des communautés habitant la planète. Cela veut dire aussi, comme le fait le FSM, de réunir divers individus et groupes de différents horizons afin qu'ils puissent réfléchir ensemble autour d'enjeux primordiaux pour la poursuite d'une plus grande justice à l'échelle mondiale et oeuvrer pour un monde plus humain. Nous pouvons percevoir ce vœu de créer un espace solidaire dans le premier article de la Charte des Principes du Forum Social Mondial que les organisateurs formulent de la façon suivante :

« Le Forum Social Mondial est un espace de rencontre ouvert visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences et leur articulation en vue d'actions efficaces d'instances et de mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme, à la domination du monde par le capital et à toute forme d'impérialisme et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain. »

Même si le FSM ne l'exprime pas de façon explicite, nous pouvons malgré tout entrevoir une forme de discours et de pratiques qui vont dans le sens de la promotion d'un mouvement solidaire planétaire, lequel repose sur une prise de conscience de la part de tous les acteurs sociaux à l'égard des conséquences néfastes que peuvent avoir leurs actions sur autrui. Nous aurions tout de même apprécié la formulation d'un discours plus concret concernant les moyens de promouvoir et d'encourager, chez tous les acteurs, des actions responsables qui témoignent de la solidarité de chacun envers les autres.

Nous allons finalement aborder la question de la démocratie qui constitue sans doute l'aspect le plus élaboré du discours et des pratiques du FSM. Il faut dire que la démocratie constitue, pour la plupart des mouvements sociaux, un enjeu important de leurs luttes et de leurs revendications. Depuis les années 1960, les mouvements sociaux dénoncent le manque de transparence et la faible d'imputabilité dont font preuve les élus et les représentants, tant au plan local, national qu'international. Ils déplorent l'accès restreint des individus, ou des groupes, à la discussion et à la délibération sur différents sujets qui les concernent et dont les décisions sont susceptibles de les affecter. La mise sur pied du FSM constitue d'ailleurs une réponse

au Forum Économique Mondial, tenu à Davos, jugé hermétique et anti-démocratique par des acteurs issus des mouvements sociaux.

La citoyenneté cosmopolite, rappelons-le brièvement, propose la création et la mise en place d'institutions mondiales significatives qui permettraient au plus grand nombre d'individus possible, peu importe leur lieu de naissance ou de résidence, de prendre part, par le biais de représentants élus démocratiquement, aux discussions et aux décisions touchant des sujets et des problèmes qui échappent au pouvoir ou aux compétences des États. Il s'agit de constituer un espace mondial de délibération afin que tout individu qui le souhaite, ou toute personne qui représente légitimement un groupe d'individus, puisse être consulté. Selon l'approche cosmopolite, les individus doivent être en mesure, face à d'autres ou à des institutions, d'exprimer et de débattre leurs points de vue sur des problèmes qui les affectent et de défendre leurs intérêts conformément à des principes démocratiques.

Le Forum Social Mondial constitue à première vue un exemple intéressant de construction d'un espace global qui permet à divers individus provenant de différents horizons et de contrées tout aussi différentes et éloignées les unes des autres, de délibérer et de débattre démocratiquement sur des enjeux cruciaux pour tous. Il est vrai aussi que la démocratie constitue un enjeu important de leur revendication. C'est du moins ce que mentionne un observateur (Sousa Santos, 2004 : 206) :

« Une même unanimité frappante se retrouve au niveau des perspectives : une demande démocratique. La croyance en la capacité des peuples à gérer leur vie est importante. Elle revient dans un très grand nombre de documents, soit comme objectif, soit comme moyen pour démanteler le système actuel et pour reconstruire un monde nouveau. »

En outre, cette demande démocratique ne résulte pas simplement et uniquement d'une croyance à la capacité des peuples à décider pour eux-mêmes. Comme le dit plus loin de Sousa Santos (2004 : 207) : « La demande démocratique révèle également le peu de confiance qu'inspirent les partis politiques et la crise de la démocratie représentative. »

Pour le FSM, la nécessité de réinventer ou de redéfinir la démocratie résulte de la perte de pouvoir, sur le plan national, dont sont victimes les États et par conséquent les citoyens. Les États font face à une concurrence accrue de la part d'acteurs non-étatiques qui influencent les processus décisionnels et les choix politiques sans que les citoyens aient la possibilité d'être consultés. C'est ce que souligne à ce sujet un autre observateur du FSM, R-M Jennar (2004 : 301) :

« La déferlante néolibérale qui s'abat sur la planète depuis une vingtaine d'années se traduit par l'affaiblissement continu des États au profit soit de la sphère privée, soit d'institutions supranationales vers lesquelles des attributions considérables sont transférées sans que, dans le même mouvement, des capacités de contrôle démocratique et des obligations de reddition des comptes, existante aux niveaux nationaux, suivent le même chemin. Ainsi apparaissent de nouveaux centres de pouvoir régionaux (Union européenne) ou internationaux (Organisation mondiale du commerce) qui ont en commun d'imposer aux États membres des législations et des réglementations qui n'ont eu pour seule sanction démocratique que la procédure quasi automatique de la ratification, sans avoir été soumis à aucun contre-pouvoir, garantie pourtant

indispensable contre l'arbitraire. »

C'est dans cette optique d'ailleurs que l'approche cosmopolite de la citoyenneté propose la création d'institutions démocratiques mondiales légitimes ou d'un espace global. Cela fournirait aux individus la possibilité, dans un premier temps, de débattre et de discuter du menu législatif ou de tout autre sujet soumis par des pouvoirs tant étatiques que non-étatiques, et, dans un deuxième temps, d'accepter ou de refuser les projets proposés.

Le premier article de la Charte des Principes du FSM, que nous avons déjà cité plus haut, exprime bien cette volonté de créer un tel espace ouvert à tous et voué aux débats démocratiques d'idées. C'est aussi ce que mentionne J. Smith (2004 : 419) à propos du rôle du FSM dans la constitution d'un espace mondial :

« The WSF not only fosters networking among activists from different places, but it also plays a critical role in supporting what might be called a global public sphere. Democracy requires public spaces for the articulation of different interests and visions of desirable futures. [...]. Without a global public sphere, there can be no shared values or preferences, and governments lack accountability for action outside their borders. Moreover, they lack any effective public input from citizen on international policy.»

Il est vrai que le FSM rassemble des individus et des groupes provenant de plus de 150 pays où l'échange, la réflexion et les débats d'idées sont encouragés afin d'élaborer des alternatives et trouver des solutions au modèle néo-libéral. Le FSM souhaite ainsi, par cette initiative, prendre le contre-pied de ces institutions, généralement représentées par l'élite financière du monde occidental, qui prennent des

décisions et adoptent des projets sans que le reste du monde, pourtant susceptible d'être affecté par ces décisions, ne soit consulté.

Bien sûr, nous pourrions penser, à la lumière des propos que nous avons présentés, que les rencontres et les échanges tenus au FSM se déroulent sans complication et que tous peuvent s'exprimer, discuter, échanger et débattre sans problème. Cependant, certains observateurs ont souligné les difficultés organisationnelles liées à la tenue d'un événement qui rassemble plusieurs milliers d'individus provenant de divers horizons politiques, sociaux et culturels. Comme le souligne bien J. Smith (2004 : 418) à propos des embûches rencontrées au FSM, notamment lors du sommet de Mumbai en 2004, le « gigantisme » de l'événement ne va pas sans entraîner un certain nombre de contraintes et de limites :

« Democracy poses challenges even for very small and homogenous group. The WSF attempt to foster participatory democracy, then, is heroic. But activists have identified a number of tendencies in WSF that inhibit democracy, and some are considering how to address these in future forums. The main problem is the 'gigantism' of the forum. [...] More problematic, however, is the limited time or space available for public debate or dialogue, as much of the programme was filled with formal panels that left little room for audience response. »

Il n'en reste pas moins que pour d'autres auteurs (Patomäki et Teivainen, 2004) le FSM constitue une tentative des plus intéressantes eu égard à la mise en oeuvre d'un espace global. Si nous pouvons percevoir dans le discours et les pratiques du FSM quelques éléments qui rappellent la conception cosmopolite de la citoyenneté, nous ne pouvons, pour autant, conclure à une parfaite adéquation entre le

modèle proposé par la citoyenneté cosmopolite et la réalité vécue au sein du FSM et cela pour deux raisons principalement. Premièrement, l'approche cosmopolite de la citoyenneté est principalement théorisée par des chercheurs issus du milieu universitaire occidental qui défendent un point de vue légal-institutionnel (voir Beitz, 1999; Held, 1995; Pogge, 1992) alors que le discours et les pratiques qui émanent du FSM sont le fait d'individus ou de groupes d'individus issus des mouvements sociaux. Il s'agit généralement d'individus ou de groupes qui vivent la pauvreté, la misère et l'exclusion, ou sont en contact direct avec celles et ceux qui vivent ces situations. Leurs luttes et leurs revendications sont souvent bien éloignées d'individus qui réclament une réforme du système par le haut. Comme le mentionne d'ailleurs Conway (2004), le FSM reflète des « nouvelles pratiques de la citoyenneté » qui peuvent être interprétées en termes de pratiques culturelles plutôt qu'en termes légal-institutionnel. Deuxièmement, la citoyenneté cosmopolite constitue une approche essentiellement libérale axée sur les droits individuels. Sans rejeter complètement ce point de vue, le FSM exprime également le souhait que des droits collectifs soient attribués, notamment sur le plan environnemental.

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif d'analyser et d'examiner dans quelle mesure le FSM reflète la conception cosmopolite de la citoyenneté proposée par divers chercheurs. Nous avons brièvement rappelé dans ce chapitre le contexte ayant amené ces chercheurs à proposer la citoyenneté cosmopolite comme modèle alternatif à la citoyenneté nationale. Nous avons également

rappelé les principales caractéristiques de la citoyenneté cosmopolite. Notre analyse a porté sur quatre dimensions : identité, droit, responsabilité et démocratie.

Le discours et les pratiques issus du FSM ont révélé quelques similitudes avec le modèle cosmopolite de la citoyenneté. Mais quelques écarts existent entre ce modèle et la réalité vécue au FSM. Ces écarts semblent tributaires de la particularité des groupes qui d'un côté proposent le modèle et, de l'autre, s'aventurent sur le terrain de la contestation. Les premiers sont généralement issus du milieu universitaire, alors que les seconds, pour la plupart, militent au sein des mouvements sociaux.

Conclusion générale

Ce mémoire avait pour objectif d'explorer et de mieux comprendre, à partir de la conception cosmopolite, un nouveau type de citoyenneté susceptible de surmonter les difficultés rencontrées par la citoyenneté nationale. Plus précisément, il s'agissait de dégager et de dévoiler les limites et les possibilités de mettre en pratique une telle citoyenneté dans un contexte marqué par des mouvements migratoires de toute sorte et par une redéfinition du rôle de l'État induite par la mondialisation. Cette étude de cas, que nous avons effectuée par le biais du Forum Social Mondial (*FSM*), nous a permis d'étudier la question sur le terrain de l'action collective.

Notre analyse a révélé une sympathie et une ouverture certaine de la part du FSM envers l'approche cosmopolite. Cependant, à la lumière de cette analyse, il est difficile de conclure, hors de tout doute, en la faisabilité d'une citoyenneté cosmopolite à une échelle globale et ce pour deux raisons. D'abord, parce que le FSM ne représente qu'une infime partie des individus ou des groupes qui, dans la société civile, sont engagés sur le terrain de la contestation et de l'action collective. Nous devons ainsi nous interroger sur la légitimité et sur la représentativité du FSM de même que sur son influence auprès des acteurs sociaux de la société civile et sur sa capacité à amorcer et à générer des changements. La deuxième raison tient aux critiques dont a fait l'objet l'approche cosmopolite de la citoyenneté et dont nous devons tenir

compte.

En ce qui concerne d'abord le FSM, on peut soulever quelques questions quant à sa représentativité et à sa légitimité. Il faut se demander qui le FSM représente-il au-delà des groupes et des individus qui se rassemblent lors du sommet? Dans quelle mesure son action rejoint-elle les groupes ou les individus qui ne sont pas présents au FSM? Jusqu'à quel point peut-il parler en leur nom? Nous pensons en effet que le FSM devra acquérir une légitimité qui va au-delà des 150 000 individus qui se rassemblent annuellement.

Nous pouvons également nous demander quelle est la portée de l'action du FSM en ce qui a trait aux changements requis pour la mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite. Bien sûr, les mouvements sociaux ont montré par le passé que l'action collective était en mesure de provoquer certains changements institutionnels, voire sociétaux. Leur influence a été suffisamment importante pour, d'un côté, amener les États à apporter les changements demandés et, de l'autre, faire accepter ceux-ci par une majorité d'acteurs sociaux de la société civile. Qu'en est-il du FSM? Jusqu'à quel point est-il en mesure de susciter l'adhésion de diverses catégories d'acteurs à ses valeurs et ses projets, incluant les institutions tant étatiques que non-étatiques? Pensons par exemple à des acteurs comme le FMI, la BM et l'OMC qui disposent de ressources importantes et demeurent les principaux

détenteurs du pouvoir de définir les enjeux sur la scène internationale.

Il importe aussi de mentionner que le mouvement altermondialiste traverse aujourd'hui une période marquée par une remise en question de ses pratiques et de ses objectifs.⁵ Il fait l'objet de nombreuses critiques tant de la part de ses opposants que de commentateurs de la scène politique et économique. On lui reproche tantôt son caractère débridé, anarchique et hétéroclite, tantôt son manque de réalisme politique, tantôt son incapacité à élaborer une alternative viable au système capitaliste. S'il n'est pas dans notre propos de débattre de ces critiques, nous devons néanmoins admettre, non sans nuances cependant, la justesse de ces reproches.

Cela nous conduit à présenter quelques réserves à l'égard de la citoyenneté cosmopolite. Plusieurs chercheurs, en effet, n'ont pas manqué de critiquer les attentes de certains à l'égard d'une citoyenneté cosmopolite (voir Bowden, 2003; Calhoun, 2003; Kuisma, 2001, Miller, 1999). Bowden reproche notamment à la conception cosmopolite d'être trop axée sur les valeurs du monde occidental globalisé et liberal-démocratique. Dans la même optique, Kuisma exprime sa réserve quant à l'utilisation des droits humains dans une éventuelle citoyenneté mondiale. Elle rappelle que ceux-ci ont été écrits, promus et endossés par les pays occidentaux et que ces derniers, bien souvent, bafouent la convention des droits humains. Pour Calhoun

⁵ Le n° 25 de la revue trimestrielle *L'Économie politique* (2005) dresse un portrait des nombreux défis auxquels est confronté le mouvement altermondialiste. On peut également consulter Aguiton, C. et al. (2003). *Où va le mouvement altermondialiste? ... et autres questions pour comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences*. Paris : La Découverte, 127 p.

(2001, 2003) et Miller (1999) la citoyenneté n'a de sens que si elle est fortement rattachée à une communauté politique nationale. Pour ceux-ci, l'État-nation demeure encore l'entité la plus pertinente pour la promotion et la reconnaissance des droits et des devoirs et il ne saurait en être autrement.

On peut en effet émettre des doutes quant à la possibilité qu'une solidarité puisse se développer au-delà des individus qui adhèrent à une histoire, une culture et une religion commune. Bien sûr, certains événements donnent lieu à un élan de solidarité sans précédent entre les nations. La catastrophe causée par le Tsunami dans l'Océan indien à la fin de l'année 2004 en est un bon exemple. Mais au-delà de ces désastres qui surviennent occasionnellement, les individus semblent peu enclins à agir de façon durable et continue afin de soulager la faim, la pauvreté et la misère humaine qui ont cours dans le monde. Ces derniers tendent bien plus souvent à exprimer leur solidarité à l'endroit de ceux avec qui ils partagent une identité commune.

Bien entendu, le modèle de citoyenneté dominant demeure encore aujourd'hui celui qui lie les individus à un État qui exerce un contrôle sur un espace territorial, délimité par des frontières géographiques stables. Cependant, les nombreuses contributions des dernières années, concernant la conception cosmopolite, entraîneront peut-être, de la part des élus dans les pays démocratiques, des modifications essentielles dans les régimes de citoyenneté. Il faudra néanmoins composer avec les nombreuses critiques à

l'égard de l'approche cosmopolite. Il est vrai toutefois, comme le rappelle D. Heater (2002), que la citoyenneté a subi, au cours de l'histoire, des modifications qui n'ont pas toujours été acceptées d'emblée par les divers acteurs. La citoyenneté cosmopolite aura peut-être aussi à traverser une trajectoire tumultueuse avant d'être pleinement acceptée. À cet égard, le type de citoyenneté pratiqué par l'Union européenne, que les limites de notre étude n'ont pas permis d'aborder, constitue peut-être une expérience intéressante pour la mise en oeuvre d'une citoyenneté cosmopolite et méritera dans l'avenir une attention particulière.

En dépit de ces limitations, la citoyenneté cosmopolite apparaît comme une approche prometteuse en regard du contexte actuel. La pauvreté mondiale, les pandémies de toutes sortes dont certaines contrées sont affectées, les désastres environnementaux et l'atteinte aux droits humains dans plusieurs pays exigent un plus grand sens de responsabilité de la part de tous les acteurs sociaux tant à l'échelle locale, nationale que mondiale. La citoyenneté cosmopolite propose à cet effet la mise en place, à l'échelle globale, d'institutions représentatives de tous les individus. Il importe que celles-ci soient imputables à tous les paliers et redevables envers tous ceux qui peuvent éventuellement être affectés par des décisions politiques souvent prises sans le consentement et la consultation des individus qu'elles touchent.

Bibliographie

- AGUITON, Christophe. (2001). *Le monde nous appartient*. Paris: 10/18.
- ANKER, Christien van den. (1999). "The Role of Globalizations in Arguments for Cosmopolitanism." *Working Papers*, www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/mannheim/w6/anker.pdf
- ARCHIBUGI, Daniele. (1998). "Principles of Cosmopolitan Democracy." dans Archibugi, D., D. Held et M. Kohler. *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*. Stanford: Stanford University Press, 198-228
- BABAN, F. (2003). "Cosmopolitanism, Modernity and Political Community". *TIPEC Working Paper*. 1-26, www.trentu.ca/tipec/3baban8.pdf
- BARREZ, Dirk. (2002). *Une autre mondialisation est possible : de Seattle à Porto Alegre*. [Rhode-St-Genève] : Le Roseau vert.
- BAUMAN, Zigmunt. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*. Paris, Hachette.
- BEAUCHEMIN, Jacques. (2004). *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*. Montréal : Athéna éditions
- BEAUD, Michel. (2000). *Le basculement du monde. De la Terre, des hommes et du capitalisme*. Paris : La Découverte et Syros.
- BECK, Ulrich. (2002). "The Cosmopolitan Society and its Enemies." *Theory, Culture & Society*, 19 (1-2), 17-44
- BEITZ, Charles R. (1999). "International Liberalism and Distributive Justice: A Survey of Recent Thought." *World Politics*, 51, 269-296
- BELLAMY, Richard. (2004). " Introduction: The Making of Modern Citizenship." dans Bellamy, R et al. *Lineage of European Citizenship*. New York: Palgrave.
- BENHABIB, Seyla. (2002). "Transformation of Citizenship: The Case of Contemporary Europe." *Government and Opposition*, 37 (4), 439-465

- BOHMAN, James. (2001). "Cosmopolitan Republicanism: Citizenship, Freedom and Global Political Authority". *The Monist*, 84 (1), 3-21
- BOHMAN, James. (2004). "Republican Cosmopolitanism". *The Journal of Political Philosophy*, 12 (3), 336-352
- BOWDEN, Brett. (2003). "The Perils of Global Citizenship." *Citizenship Studies*, 7 (3), 349-362
- BULMER, Martin. and A. M. Rees, (1996). *Citizenship Today: The Contemporary Relevance of T. H. Marshall*. London: UCL Press.
- CALHOUN, Craig. (2001). "The Necessity and the Limits of Cosmopolitanism: Local Democracy in a Global Context." *Paper presented to the UNESCO/ISSC conference, "Identity and Difference in the Global Era," Candido Mendes University, Rio de Janeiro, 20-23 May 2001*. www.ssrc.org/programs/calhoun/publications/limitsofcosmo3.doc
- CALHOUN, Craig. (2003). "The Elusive Cosmopolitan Ideal." *Berkeley Journal of Sociology*, 47, 3-26
- CALHOUN, Craig. (2003). "The Class Consciousness of Frequent Travellers: Towards a Critique of Actually Existing Cosmopolitanism." in Archibugi, D (ed.). *Debating Cosmopolitics*. London/New-York: Verso
- CARNOY, Michael. (2001). "The Demise of the Nation-State" *Theoria: A Journal of Social and Political Theory*, 2001, 97 (June), 69-81
- CASTLES, Stephen et A. DAVIDSON. (2000). *Citizenship and Migration: Globalization and the Politics of Belonging*. New York: Routledge.
- CHUNG, Ryoa. (2003). "The Cosmopolitan Scope of Republican Citizenship". *Critical Review of International Social and Political Philosophy (CRISPP)*, 6 (1), 135-164
- CONSTANT, Fred. (1998). *La citoyenneté*. Paris : Montchrestien.
- CONWAY, Janet. (2004). "Citizenship in a Time of Empire: The World Social Forum as a New Public Space." *Citizenship Studies*, 8(4), 367-381
- CORRÊA LEITE, José. (2005). *The World Social Forum: Strategies of Resistance*. Chicago: Haymarket Books

- CROUCHER, Sheila. (2004). *Globalization and Belonging: The Politics of Identity in a Changing World*. Lanham: Rowman & Littlefield Publisher.
- DELANTY, Gerard. (2000). *Citizenship in a Global Age: Society, Culture, Politics*. Buckingham/Philadelphia: Open University Press.
- DOWER, Nigel. (2000). "The Idea of Global Citizenship – A Sympathetic Assessment". *Global Society*, 14 (4), 553-567
- DOWER, Nigel. (2003). *An Introduction to Global Citizenship*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- FAIST, Thomas. (2000). "Transnationalization in International Migration: Implication for the Study of Citizenship and Culture." *Ethnic and Racial Studies*, 26 (2), 189-222
- FALK, Richard. (1994). "The Making of Global Citizenship." in Van Steenbergen, B. (ed), *The Condition of Citizenship*. London: Sage.
- FALK, Richard. (2000). "The Decline of Citizenship in an Era of Globalization." *Citizenship Studies*, 4 (1), 5-17
- FAULKS, Keith. (2000). *Citizenship*. London/New York: Routledge.
- FISHER, William F. et T. Ponniah. (2003). *Un autre monde est possible. Pour une autre mondialisation : Le Forum social mondial*. Paris : L'Aventurine
- GILLS, Barry K. (2000). "Introduction: Globalization and the Politics of Resistance." dans Gills, B.K. *Globalization and the Politics of Resistance*. New York: Palgrave, 3-11
- GIRAUD, Pierre-Noël., (1996). *L'inégalité du monde : Économie du monde contemporain*. Paris : Gallimard (Folio).
- HAAS, Clauss. (2000). "What Is Citizenship?: An Introduction to the Concept and Alternative models of Citizenship." www.centres-sociaux.asso.fr/grundtvig/citizenship%20haas.pdf
- HABERMAS, Jurgen. (1994). *The Past as Future*. Cambridge: Polity Press
- HAMEL, Jacques. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Montréal : Harmattan.
- HEATER, Derek. (1999). *What Is Citizenship?* Cambridge: Polity Press.

- HEATER, Derek. (2000). "Does Cosmopolitan Thinking Have a Future?" *Review of International Studies*, 26, 179-197
- HEATER, Derek. (2002). *World Citizenship. Cosmopolitan Thinking and Its Opponents*. Londres/New York: Continuum
- HELD, David. (1995). *Democracy and the Global Order: From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Cambridge: Polity Press.
- HELD, David. (2002). "Cosmopolitanism: Ideas, Realities and Deficits." dans Held, D et A. McGrew. *Governing Globalization: Power, Authority and Global Governance*. Cambridge: Polity Press.
- HELD, David. (2003). "Cosmopolitanism: Globalisation Tamed?" *Review of International Studies*, 29, 465-480
- HELD, David. (2004). "Democratic Accountability and Political Effectiveness from a Cosmopolitan Perspective". *Government and Opposition*, 39 (2), 364-391
- HELD, David, McGrew, A., Goldblatt, D., Perraton, J. (1999). *Global Transformations: Politics, Economics and Culture*. Cambridge: Polity Press.
- HIRST, Paul. et G. THOMPSON. (1999). *Globalization in Question: The International Economy and the Possibilities of Governance*. Cambridge: Polity Press.
- JENNAR, Raoul-Marc. (2004). « Nouveaux pouvoirs, nouveaux contre-pouvoir. » dans Delcourt, Laurent; Bernard Duterme et François Polet. *Mondialisation des résistances : L'État des luttes 2004*. Paris : Syllepse
- JESSOP, Bob. (2002). "Time and Space in the Globalization of Capital and Their Implication for State Power." *Rethinking Marxism*, 14 (1), 97-117
- KUISMA, Mikko. (2001). "Globalization an Citizenship – The Impossible Equation?" *Paper for Multilevel Governance – Interdisciplinary Perspective Conference*, The University of Sheffield, 28th-30th June 2001. www.shef.ac.uk/~perc/mlgc/papers/kuisma.pdf
- KYMLICKA, Will. et W. Norman (1994). "Return of the Citizen: A survey of Recent Work on Citizenship Theory." *Ethics*, 104 (2), 352-381
- LAÏDI, Zaki. (1998). « Les imaginaires de la mondialisation. » *Esprit*, 246, 85-98

- LAÏDI, Zaki. (2004). *La grande perturbation*. Paris : Flammarion.
- LINKLATER, Andrew. (1998a). "Citizenship and Sovereignty in the Post-Westphalian European State." dans Archibugi, D., D. Held et M. Kohler. *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*. Stanford: Stanford University Press
- LINKLATER, Andrew. (1998b). "Cosmopolitan Citizenship." *Citizenship Studies*, 2 (1), 23-41
- LINKLATER, Andrew. (1998c). *The Transformation of Political Community: Ethical Foundation of the Post-Westphalian Era*. Cambridge: Polity Press. 263 pp.
- LINKLATER, Andrew. (2002a). "Cosmopolitan Citizenship." dans Isin, E. F. et B.S. Turner. *Handbook of Citizenship Studies*, London: Sage
- LINKLATER, Andrew. (2002b). "Debate: Cosmopolitan Political Communities in International Relations". *International Relations*, 16 (1), 135-150
- LU, Catherine. (2000). "The One and Many Faces of Cosmopolitanism". *The Journal of Political Philosophy*, 8 (2), 244-267
- MARSHALL, T. H. (1949). *Citizenship and Social Classes*. Cambridge: Cambridge University Press
- MARTIN, Dominique; J.L. Metzger et P. Pierre (2003). *Les métamorphoses du monde. Sociologie de la mondialisation*. Paris : Seuil.
- MESTRUM, Francine. (2004). « Le forum social mondial : une alternative démocratique. » dans Delcourt, Laurent; Bernard Duterme et François Polet (coord.) *Mondialisation des résistances : L'État des luttes 2004*. Paris : Syllepse
- MILLER, David. (1999). "Bounded Citizenship" dans Hutchings, K et R. Danreuther. *Cosmopolitan Citizenship*. London: MacMillan
- NOOTENS, Geneviève. (2004). *Désenclaver la démocratie: Des huguenots à la paix des Braves*. Montréal : Québec-Amérique.
- OFFE, Claus. (1997). *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris : L'Harmattan.
- OHMAE, Kenechi. (1995). *The End of the Nation-State*. New York: Free Press.

- PATOMÄKI, Heikki et T. Teiveinen. (2004). "The World Social Forum. An Open Space or a Movement of Movement?" *Theory, Culture & Society*, 21(6), 145-154
- POGGE, Thomas. W. (1992). "Cosmopolitanism and Sovereignty". *Ethics*, 103 (1), 48-75
- QUIVY, Raymond et L.V. Campenhoudt. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod
- REES, Anthony. M., (1996). "T.H. Marshall and the Progress of Citizenship." dans BULMER, M. et A. M. Rees, (1996). *Citizenship Today: The Contemporary Relevance of T. H. Marshall*. London: UCL Press
- ROTH, Roland. (1998). "Urban Citizenship – A Contested Terrain." *Communication au XIV^e Congrès Mondial de Sociologie*. Association Internationale de Sociologie, Université de Montréal, Montréal, 26 juillet-1^{er} août
- SASSEN, Saskia. (1999a). "Cracked Casing: Notes toward an Analytics for Studying Transnational Processes." dans J.L. Abu-Lughod (dir.), *Sociology for the Twenty-first Century. Continuities and Cutting Edges*. Chicago: University of Chicago Press, pp.134-145
- SASSEN, Saskia. (1999b). "Who City Is It?: Globalization and the Formation of New Claims." in J. Holston (dir.), *Cities and Citizenship*. Durham and London, Duke University Press.
- SASSEN, Saskia. (2002). "The Repositioning of Citizenship: Emergent Subjects and Spaces for Politics." *Berkeley Journal of Sociology*, 46, 4-26
- SASSEN, Saskia. (2003a). "The Participation of States and Citizens in Global Governance." *Indiana Journal of Global Legal Studies*, 10 (5), 5-28
- SASSEN, Saskia. (2003b). "Toward Post-National and Denationalized Citizenship." dans Isin, E. F. et B.S. Turner (eds), *Handbook of Citizenship Studies*. London: Sage.
- SCHEFFLER, Samuel. (1999). "Conceptions of Cosmopolitanism." *Utilitas*, 11(3), 255-276
- SCHNAPPER, Dominique. (1994). *La communauté des citoyens: Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard.
- SCHNAPPER, Dominique. et C. Bachelier. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté?* Paris : Gallimard (Folio).

- SEOANE, Jose et E. Taddei. (2002). "From Seattle to Porto Alegre: The Anti-Neoliberal Globalization Movement." *Current Sociology*, 50(1), 99-122
- SMELSER, Neil J. (2003). "Pressures for Continuity in the Context of Globalization." *Current Sociology*, 51(2), 101-112
- SMITH, Jackie. (2004). "The World Social Forum and the Challenge of Global Democracy." *Global Networks*, 4(4), 413-421
- SOUSA SANTOS, Boaventura de. (2004). « Le Forum social mondial : vers une mondialisation contre-hégémonique. » dans Delcourt, Laurent; Bernard Duterme et François Polet (coord.) *Mondialisation des résistances : L'État des luttes 2004*. Paris : Syllepse
- STEVENSON, Nick. (2002a). "Cosmopolitanism and the Future of Democracy: Politics, Culture and the Self." *New Political Economy*, 7(2), 251-267
- STEVENSON, Nick. (2002b). "Cosmopolitanism, Multiculturalism and Citizenship." *Sociological Research Online*, 7 (1), <http://www.socresonline.org.uk/7/1/stevenson.html>.
- STEVENSON, Nick. (2003). "Cultural Citizenship in the 'Cultural' Society: A Cosmopolitan Approach." *Citizenship Studies*, 7 (3), 331-347
- TAMBINI, Damian. (2001). "Post-national citizenship". *Ethnic and Racial Studies*, 24 (2), 195-217
- THOMPSON, Jana. (1998). "Community Identity and World Citizenship." dans Archibugi, D., D. Held et M. Kohler. *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*. Stanford: Stanford University Press.
- TOUSSAINT, Éric et A. Zacharie. (2003). « Abolir la dette pour libérer le développement. » dans FISHER, William F. et Ponniah, T. *Un autre monde est possible. Pour une autre mondialisation : Le Forum social mondial*. Paris : L'Aventurine, 35-41
- TURNER, Bryan. S. (2001). "The Erosion of Citizenship." *British Journal of Sociology*, 52 (2), 189-199
- URRY, John. (1998). "Globalization and Citizenship." *Communication au XIV^e Congrès Mondial de Sociologie*, Association International de Sociologie, Université de Montréal, Montréal, 26 juillet-1^{er} août

URRY, John. (2000). "Global flows and global citizenship." in E. F. Isin (dir.), *Democracy, Citizenship and the Global City*. London/New York: Routledge.

VON BREDOW, Wilhem. (1998). "The Changing Character of National Borders." *Citizenship Studies*, 2 (3), 365-376

WEISS, Linda. (1998). *The Myth of the Powerless State*. New York: Cornell University Press.

WOODIWISS, Anthony. (2002). "Human Rights and the Challenge of Cosmopolitanism". *Theory, Culture & Society*, 19 (1-2), 139-155

YIN, Robert K. (1989). *Case study research: design and methods*. Newbury Park, CA: Sage Publications

Site Internet consulté

Forum Social Mondial. (2005). <http://www.forumsocialmundial.org>

Annexe 1 : Charte des principes du Forum Social Mondial

1. Le Forum Social Mondial est un espace de rencontre ouvert visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences, et l'articulation en vue d'actions efficaces, d'instances et de mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain.

2. Le Forum Social Mondial de Porto Alegre a été une manifestation située dans le temps et l'espace. Désormais, avec la certitude proclamée à Porto Alegre qu' « un autre monde est possible », il devient un processus permanent de recherche et d'élaboration d'alternatives, qui ne se réduit pas aux manifestations sur lesquelles il s'appuie.

3. Le Forum Social Mondial est un processus à caractère mondial. Toutes les rencontres qui feront partie de ce processus ont une dimension internationale.

4. Les alternatives proposées au Forum Social Mondial s'opposent à un processus de mondialisation capitaliste commandé par les grandes entreprises multinationales et les gouvernements et institutions internationales au service de leurs intérêts. Elles visent à faire prévaloir, comme nouvelle étape de l'histoire du monde,

une mondialisation solidaire qui respecte les droits universels de l'homme, ceux de tous les citoyens et citoyennes de toutes les nations, et l'environnement, étape soutenue par des systèmes et institutions internationaux démocratiques au service de la justice sociale, de légalité et de la souveraineté des peuples.

5. Le Forum Social Mondial ne réunit et n'articule que les instances et mouvements de la société civile de tous les pays du monde, mais il ne prétend pas être une instance représentative de la société civile mondiale.

6. Les rencontres du Forum Social Mondial n'ont pas un caractère délibératif en tant que Forum Social Mondial. Personne ne sera donc autorisé à exprimer au nom du Forum, dans quelque édition que ce soit, des prises de position prétendant être celles de tous les participants. Les participants ne doivent pas être appelés à prendre des décisions, par vote ou acclamation, en tant que rassemblement de ceux qui participent au Forum, sur des déclarations ou propositions d'action qui les engagent tous ou leur majorité et qui se voudraient être celles du Forum en tant que Forum. Il ne constitue donc pas d'instance de pouvoir que peuvent se disputer ceux qui participent à ces rencontres, ni ne prétend constituer l'unique alternative d'articulation et d'action des instances et mouvements qui en font partie.

7. Les instances - ou ensembles d'instances - qui prennent part aux rencontres du Forum doivent donc être assurés de pouvoir délibérer en toute liberté durant celles-ci sur des déclarations et des actions qu'elles ont décidées de mener, seules ou en

coordination avec d'autres participants. Le Forum Social Mondial s'engage à diffuser largement ces décisions par les moyens étant à sa portée, sans imposer d'orientations, de hiérarchies, de censures et de restrictions, mais en tant que délibérations des instances - ou ensembles d'instances - qui les auront assumées.

8. Le Forum Social Mondial est un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui articule de façon décentralisée, en réseau, des instances et mouvements engagés dans des actions concrètes, au niveau local ou international, visant à bâtir un autre monde.

9. Le Forum Social Mondial sera toujours un espace ouvert au pluralisme et à la diversité des engagements et actions d'instances et de mouvements qui décident d'y prendre part, comme à la pluralité des sexes, ethnies, cultures, générations et capacités physiques, dans la mesure où ils respectent la Charte des Principes. Ne pourront participer au Forum en tant que tels les représentations de partis, ni les organisations militaires. Pourront être invités à y participer, à titre personnel, les gouvernants et parlementaires qui assument les engagements de la présente Charte.

10. Le Forum Social Mondial s'oppose à toute vision totalitaire et réductrice de l'économie, du développement et de l'histoire, et à l'usage de la violence comme moyen de contrôle social par l'État. Il y oppose le respect des Droits de l'Homme, la véritable pratique démocratique, participative, par des relations égalitaires, solidaires et pacifiques entre les personnes, les races, les sexes et les peuples, condamnant

toutes les formes de domination comme l'assujettissement d'un être humain par un autre.

11. Le Forum Social Mondial, en tant qu'espace de débats, est un mouvement d'idées qui stimule la réflexion, et la diffusion transparente des fruits de cette réflexion, sur les mécanismes et instruments de la domination du capital, sur les moyens et actions de résistance et la façon de dépasser cette domination, sur les alternatives proposées pour résoudre les problèmes d'exclusion et d'inégalité sociale que le processus de mondialisation capitaliste, avec ses composantes racistes, sexistes et destructrices de l'environnement est en train de créer, au niveau international et dans chacun des pays.

12. Le Forum Social Mondial, comme espace d'échange d'expériences, stimule la connaissance et la reconnaissance mutuelles des instances et mouvements qui y participent, en valorisant leurs échanges, en particulier ce que la société est en train de bâtir pour axer l'activité économique et l'action politique en vue d'une prise en compte des besoins de l'être humain et dans le respect de la nature, aujourd'hui et pour les futures générations.

13. Le Forum Social Mondial, en tant qu'espace d'articulation, cherche à fortifier et à créer de nouvelles articulations nationales et internationales entre les instances et mouvements de la société civile qui augmentent, tant dans la sphère de la vie publique que de la vie privée, la capacité de résistance sociale non violente au

processus de déshumanisation que le monde est en train de vivre et à la violence utilisée par l'État, et renforcent les initiatives d'humanisation en cours, par l'action de ces mouvements et instances.

14. Le Forum Social Mondial est un processus qui stimule les instances et mouvements qui y participent à situer, à niveau local ou national, leurs actions, comme les questions de citoyenneté planétaire, en cherchant à prendre une part active dans les instances internationales, introduisant dans l'agenda mondial les pratiques transformatrices qu'ils expérimentent dans la construction d'un monde nouveau.

Approuvée et signée à Sao Paulo, le 9 avril 2001, par les instances qui constituent le Comité D'Organisation du Forum Social Mondial, approuvée avec des modifications par le Conseil International du Forum Social Mondial le 10 juin 2001.

